

Zeitschrift: Mémoires de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Band: 7 (1943)

Artikel: Préhistoire du pays de Neuchâtel des origines aux Francs
Autor: Vouga, Daniel
Kapitel: VII: L'époque de la domination romaine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-100267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VII. L'Époque de la domination romaine

1. GÉNÉRALITÉS

L'archéologie romaine, dans nos régions, n'a pas exactement le caractère, ni les tâches, de l'archéologie préhistorique, parce que les moyens d'information sont aussi tout différents. Sans doute, à ne considérer qu'un « pays » comme le pays de Neuchâtel, les problèmes restent-ils à peu près les mêmes : dans quelle mesure a-t-il bénéficié des nouvelles conquêtes de la civilisation ? quels renseignements tirer de ce qui nous est resté de cette époque ? à quelles occupations se livraient les habitants ? quelle était la densité de la population ? Et les réponses à ces questions, et à d'autres questions, ne sont pas toujours, on le verra, ni plus aisées, ni plus complètes que celles que l'on a pu donner pour les époques précédentes. Mais il y a, tout de même, la différence fondamentale qui sépare les peuples qui ont une histoire, une histoire écrite, quand bien même elle a ses lacunes, de ceux qui n'en ont pas.

L'histoire de la Suisse sous les Romains, et les traits généraux de la civilisation qui y florissait, ont fait l'objet de très nombreux travaux que condense le récent et magistral ouvrage de F. STÄHELIN¹. Il ne sera donc pas nécessaire de répéter ici un résumé des événements historiques qui auront pu intéresser le pays neuchâtelois ; ni d'esquisser un tableau général, et forcément incomplet, de la civilisation romaine d'après ce qu'on en connaît ailleurs.

Notre tâche est, à la fois, plus modeste et plus délicate. Dans la mesure du possible — mais il faut bien constater que l'archéologie romaine, dans notre canton, a été « traitée en Cendrillon »² —, il faudra passer en revue les vestiges romains du canton, et en tirer, au fur et à mesure, les enseignements qu'ils seront susceptibles de nous donner sur le peuplement du pays.

Autant que nous l'avons pu faire, nous nous sommes inspiré des recommandations que donnait naguère LAUR-BELART³ : « Il n'y a guère de domaine, écrivait-il, qui exige un programme aussi centralisé et aussi vaste que l'exploration des villas. Aujourd'hui encore, le Plateau et les contreforts du Jura sont parsemés d'emplacements qui nous signalent les anciennes villas, soit par des tuiles brisées, soit par des tronçons de murs mal recouverts. » Et il ajoute quelques brèves considérations sur l'intérêt qu'il y aurait à connaître non seulement la villa proprement dite, mais les édifices qui en dépendent ; ou à savoir si la villa romaine a été

¹ STÄHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, Bâle, 1927 ; 2^{me} éd., revue et augmentée, en 1931. — L'ouvrage récent de HOWALD et MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, recueille les textes et les inscriptions relatifs à la Suisse ancienne. — REINHARDT a publié en 1924 un ouvrage intitulé *Helvetien unter den Römern, Geschichte der röm. Provinzial-Kultur* (Berlin et Vienne) ; il est bien loin de tenir les promesses de son titre et de son sous-titre.

² MÉAUTIS, *MN*, 1938, p. 43.

³ LAUR-BELART, *Rev. Hist. suisse*, XIV. 1934, pp. 1 sqq.

construite sur un emplacement habité déjà par les Gaulois ; ou à déterminer des différences de type éventuelles, ou même probables, entre les villas du Plateau et celles du Jura. Ce qu'on peut savoir des villas romaines du canton ne nous permet pas, malheureusement, de répondre à toutes ces questions, pas plus qu'à la plupart des suggestions de LAUR-BELART ; du moins voulions-nous les signaler pour montrer un peu de ce qui reste à faire dans notre pays. Du reste, pour insuffisantes qu'elles soient, nos informations permettent au moins une tentative qui va aussi dans le sens des vœux émis par LAUR-BELART : l'étude qui actuellement s'impose, c'est celle du degré et du caractère de la romanisation non pas par provinces, mais par régions, par toutes petites régions. « Le secret des civilisations primitives, dit VIDAL DE LA BLACHE, est géographique autant qu'archéologique. En aucun temps l'histoire des hommes ne saurait faire abstraction de la terre sur laquelle et dont ils vivent. Mais plus l'époque est ancienne, plus il est indispensable de considérer la nature du sol, sa conformation, et les diverses possibilités qu'il offre au développement humain. Une industrie rudimentaire se trouve, en effet, liée de façon particulièrement étroite aux conditions naturelles. Pour l'époque romaine, placée à l'aube de notre histoire, il importe de tenir, dans chaque région, un compte particulièrement exact non seulement des faits politiques et des autres causes artificielles de prospérité, mais des raisons inhérentes à la terre elle-même, productions naturelles, climat, cours d'eau, exposition des collines, tracé que le relief impose aux voies de communications, etc. ¹. » Ces conditions naturelles, nous ne les avons pas négligées au cours de l'étude des civilisations antérieures à l'histoire, et nous avons brièvement indiqué, dans l'introduction, l'essentiel de la géographie et de la géologie du canton. Mais toute la vie préhistorique, tout ce qu'on en sait actuellement du moins, reste cantonnée à proximité plus ou moins immédiate du lac ; et surtout elle nous apparaît encore de façon trop indistincte pour qu'on y puisse opérer, dans l'espace réduit que compose notre canton, des subdivisions qui seraient en rapports avec le cadre géographique et les ressources qu'il offre. A l'époque romaine, en revanche, les matériaux se font quelque peu plus abondants (non pas certes en quantité ni en qualité, mais par l'aire qu'ils recouvrent), et la différenciation, la localisation devraient être aussi plus faciles. Aussi avons-nous tenté une répartition par zones du pays habité ; et nous espérons que les résultats ainsi obtenus seront de nature à vivifier cette étude régionale.

Enfin, à partir de l'époque romaine surtout, l'archéologie n'a pas le droit d'ignorer le concours extrêmement précieux d'une science nouvelle, la toponymie. Le nom de tel de nos villages, de telle de nos vallées, supplée parfois à l'insuffisance des connaissances archéologiques. Et nous citerons en exemple l'étude consacrée par JEANJAQUET au nom du Val-de-Ruz ². Seulement, l'étymologie, et celle des noms de lieux en particulier, est chose extrêmement délicate et qu'il est prudent de laisser à des spécialistes éprouvés. Aussi nous bornons-nous à donner quelques indications succinctes, qui n'auront d'autre ambition que de montrer le parti qu'on en peut tirer et la nécessité qu'il y a pour l'historien et pour l'archéologue de ne pas négliger cette source d'information ; pour éviter une dispersion fâcheuse, nous avons groupé les étymologies latines et germaniques en un chapitre spécial ³.

¹ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, V, p. 106.

² JEANJAQUET, *Festschr. L. Gauchat*, Aarau, 1926, pp. 439 sqq. ; cf. plus bas, p. 183.

³ Cf. plus bas, pp. 194 sqq. A titre de curiosité, on pourra trouver des étymologies neuchâteloises à la mode des celtisants d'autrefois dans NARBÉY, cité par NICOLET, *MN*, 1869, p. 162 ou PERRIN, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, V, 1889-1890, pp. 21 sqq. Cf. aussi les étymologies — souvent douteuses — que propose GODET, *MN*, 1885, pp. 14 et 41 sqq., et surtout PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse-romand*, Neuchâtel, 1926, et *MN*, 1929, pp. 145 et 192 sqq. ; 1930, pp. 19 sqq. ; 1941. pp. 113 sqq.

2. LA VÉGÉTATION ET LE CLIMAT

Dans les marais, les dernières couches restées intactes, donc accessibles à l'analyse, datent des premiers siècles de notre ère. La forêt qu'elles révèlent n'a pas subi, en général, de grande transformation depuis l'âge du fer : c'est toujours encore le hêtre qui domine avec une proportion accrue de sapin et d'épicéa. Cette dernière essence surtout se fait de plus en plus fréquente, que ce soit l'effet des circonstances naturelles ou celui de l'activité humaine, comme le veut NEUWEILER¹.

Dans le Grand Marais, cependant, où nous avons vu, avec LÜDI, l'épicéa prendre assez tôt une grande expansion aux dépens du hêtre, les débuts de l'ère historique coïncident avec une période où le sapin rouge prend peu à peu le dessus non seulement sur le hêtre, mais sur le sapin blanc². LÜDI a pratiqué quelques sondages à proximité immédiate de la route romaine qui traversait le Grand Marais³ ; à l'analyse, ils ont révélé une proportion un peu plus forte de sapin blanc que d'épicéa.

L'épicéa produisant beaucoup de pollen, sa dominance dans les analyses polliniques ne traduit pas forcément l'aspect général de la forêt⁴, mais doit correspondre néanmoins à un accroissement en nombre. Or une augmentation des représentants de cette espèce ne peut signifier que ceci : le climat devient plus froid et plus humide. Et la comparaison avec la forêt actuelle — où le hêtre et le chêne sont plus abondants que dans l'horizon supérieur du Grand Marais ; où l'épicéa doit sa fréquence à l'homme, qui l'apprécie — confirme que le climat de la Suisse romaine a dû être plus frais et plus humide qu'aujourd'hui⁵.

Guère de changements non plus dans le Jura, sinon une réapparition du pin⁶.

Sur la base d'indices qu'ils observent principalement dans le sud de l'Allemagne, GAMS et NORDHAGEN⁷ ont tenté d'établir des successions de phases climatiques au cours de la période subatlantique. C'est ainsi qu'à une première phase humide — conséquence de la *Klimaverschlechterung* — qui va jusqu'au second âge du fer, aurait succédé, de 120 avant J.-C. à 180 après J.-C., une phase plus chaude et plus sèche. Ils en voient les preuves notamment dans la reprise du trafic alpin⁸, l'abaissement des eaux dans les bassins du Rhin et du Danube, la profondeur de la couche archéologique à la Tène, la situation de nombre de routes et d'édifices romains. Quand bien même ces indices ne seraient pas tous d'égale valeur — celui de la Tène n'en a pas ; quant aux routes, nous allons y revenir —, ils ne sont pas cependant sans présenter un réel intérêt, à titre au moins de conjecture. De 180 à 350, GAMS et NORDHAGEN créent une troisième période climatique, au cours de laquelle les pluies auraient été assez abondantes pour chasser vers le sud les premières bandes de Germains envahisseurs. L'argument n'est pas probant ; ils y ajoutent la situation de presque tous les établissements du sud de l'Allemagne, qui se trouvent sur la hauteur. De 350 à 600, c'est au contraire la sécheresse qui a contraint les hordes de l'est européen et de l'Asie à chercher en Europe occidentale des terres plus favorisées ; et les établissements alamans de Souabe sont fixés dans le fond des vallées. Enfin, la période suivante — qui, de 600 à 900, nous conduit déjà hors de notre cadre

¹ Cf. surtout les diagrammes de la partie supérieure du Plateau, KELLER, *Pollenanal. Untersuch.*, fig. 14-16, pp. 67, 71 et 75.

² LÜDI, *Das Grosse Moos*, p. 54 et fig. 28, p. 162.

³ *Ibid.*, pp. 191 sqq.

⁴ *Ibid.*, p. 159.

⁵ LÜDI, *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXX, 1935, pp. 146 et 149.

⁶ SPINNER, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 54, 1929, fig. 2 ; ISCHER, *ibid.*, 60, 1935, p. 150 ; KELLER, *op. cit.*, pp. 104 sqq.

⁷ GAMS et NORDHAGEN, *Postglaz. Klimaänderungen*, pp. 303 sqq.

⁸ Cf. *ibid.*, pp. 217 sqq.

— aurait été marquée par une recrudescence des précipitations atmosphériques, qui correspondrait d'une part à l'expansion des Arabes, d'autre part aux expéditions des Vikings et des Normands. En dépit de ce qu'elles ont de tentant, il est prudent de ne pas accorder une valeur trop exacte à des schématisations historiques de ce genre : elles constituent trop facilement un cadre commode, et on finit par leur prêter une valeur d'explication qu'elles peuvent avoir, mais qu'elles n'ont pas forcément.

Après des siècles de défrichement, le Plateau suisse n'était certes pas couvert de forêts impénétrables. CÉSAR, d'ailleurs, en donne la preuve, puisqu'il renvoie les Helvètes chez eux « de peur que, tentés par la qualité des champs, les Germains, qui habitent de l'autre côté du Rhin, ne passent de leur territoire dans celui des Helvètes »¹. Et pourtant, les indications des géographes antiques qui parlent des vastes forêts de la Gaule² doivent s'appliquer également au pays des Helvètes ; mais on pensera à la remarque judicieuse de GRENIER³ : « Des Méridionaux comme César, habitués au paysage italien, infiniment plus clair, plus limpide et plus déboisé » n'ont pu manquer d'être frappés par les forêts et les fleuves de la Gaule, quand bien même les premières n'étaient pas plus denses qu'aujourd'hui, ni les fleuves plus impétueux. « On sera plus près de la vérité, dit encore GRENIER⁴, en se représentant un climat, un état du sol et un paysage assez semblable à celui d'aujourd'hui, ou plutôt du début du XIX^{me} siècle, avant les chemins de fer et la grande industrie ». Cette vue d'ensemble devra cependant être précisée par l'archéologie, l'histoire, la géographie et même la géologie de chaque région ; et c'est à quoi nous nous attacherons au cours de cette étude.

3. LE NIVEAU DU LAC

La question du niveau moyen du lac à l'époque romaine n'est pas nouvelle, puisqu'il y a près d'un siècle qu'on cherchait déjà à la résoudre à l'aide des repères fournis par les routes qui traversent le Grand Marais, et notamment par l'embranchement qui partait de Champion pour rejoindre la Sauge et Sugiez. Or le tracé de cette chaussée — comme d'ailleurs les vestiges de la grande route Avenches-Petinesca — est marqué par un exhaussement parfaitement visible puisqu'il atteint par endroits 80 à 100 cm. ; c'est dire que la route, dont le tablier s'élevait à 432 m. environ, n'échappait pas aux crues d'avant la Correction des eaux du Jura. D'où la conclusion légitime de DESOR⁵ : cette voie, étant établie sur un fond de sable, et non de tourbe, n'a pas pu s'affaisser ; d'autre part, elle est recouverte de tourbe ; le lac, par conséquent, était, à l'époque romaine, plus bas qu'en 1868, mais il est monté depuis les premiers siècles de notre ère. Et la preuve de cette crue postérieure à l'époque romaine, DESOR la retrouvait à la Tène : la gravière d'Épagnier, déposée sur une couche de limon parsemée de pieux du second âge du fer, contient des fragments de tuiles romaines manifestement roulés par les vagues. DESOR, sans ajouter foi à la légende qui veut qu'Attila ait obstrué le cours de l'Aar pour submerger le haut pays, y voit néanmoins un indice qui permettrait de fixer à cette crue une date qui serait en corrélation avec les Invasions.

D'un autre côté, FORRER⁶ a étudié des observations qui lui avaient été communiquées par DARDEL au sujet d'un port romain devant Saint-Blaise : « A quelque distance de la rive

¹ CÉSAR, *B. G.*, 1, 28, 4.

² Cf. les textes dans JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, I, pp. 89 sqq.

³ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, V, p. 116.

⁴ *Ibid.*, p. 110.

⁵ DESOR, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VIII, 1867-1870, pp. 147 sqq. ; *MN*, 1869, pp. 156 sqq.

⁶ FORRER, *Ant.*, 1886, pp. 85 sqq. et pl. XIX, fig. 2.

actuelle, sur la grève, on remarque une levée de gros cailloux formant un angle — c'est le reste d'un petit môle de port ». Des pieux encore visibles avaient dû servir soit de brise-lames, soit de piquets d'amarrage ; et « autour et à l'intérieur de cette enceinte, DARDEL a constaté l'existence d'un nombre important de vestiges romains, clés, monnaies, tuiles et tessons de poterie ». En outre, « plus à l'intérieur des terres, derrière ce port romain, se trouve un second port, qui est certainement plus récent que le premier et pour la construction duquel le premier a dû fournir ses matériaux »¹. La conclusion, pour FORRER, était évidente : le lac avait commencé par être bas, puis était progressivement remonté. On ne voit pas, cependant, que le niveau ait dû atteindre un minimum, même au début de l'époque romaine, puisque lès deux ports avaient été mis à sec par la baisse artificielle de la Correction.

Les ports de Saint-Blaise, comme les voies du Grand Marais et la topographie de la Tène témoigneraient donc d'un niveau bas par rapport au lac d'avant la Correction, mais plus haut qu'aujourd'hui. Si cependant on répète assez communément que le lac romain était très bas, c'est sur la foi de quelques indices mal interprétés ou mal contrôlés. Parmi les premiers, et pour nous en tenir au lac de Neuchâtel et à ses abords, le fait que l'on trouve des monnaies romaines, des tuiles ou des tessons sur la grève actuelle² ne prouve évidemment rien, puisqu'il s'agit d'objets qui peuvent avoir été roulés et ne se recueillent jamais dans des constructions. Parmi les seconds, les descriptions des voies romaines du Grand Marais sont sujettes à caution ; LÜDI en donne des coupes et fournit des précisions qui détruisent utilement des renseignements erronés mais souvent répétés³. Au surplus, il apporte un argument nouveau en faveur d'un niveau plus haut que le niveau actuel⁴. Entre la Lance et Vaumarcus, le lac est bordé par des falaises de ce calcaire urgonien que les constructeurs romains transportaient non seulement à Avenches ou à Yverdon, mais jusqu'au Léman, jusqu'à Saint-Maurice⁵. Or la configuration actuelle de ces falaises présente des particularités qui ne peuvent pas être naturelles : « Au-dessous et au-dessus du niveau moyen des eaux s'étend une plage étroite et montant en pente douce ; elle est couverte de sable ou de gravier parsemé de gros blocs, dont dépassent çà et là les plaques fissurées du roc en place. Puis vient une paroi de rocher escarpée de 1,50 m., en général irrégulièrement conformée, souvent en deux paliers, et rarement verticale. Là-dessus, à 2-2,50 m. au-dessus du niveau moyen, s'étend une terrasse plate dont la largeur varie entre 3 et 10 mètres, et qui est terminée par une paroi verticale de 3 à 8 mètres de hauteur⁶. » En outre, le banc calcaire qui constitue la première terrasse est coupé, à des distances irrégulières, d'anfractuosités qui s'enfoncent jusqu'à la surface de la plage rocheuse, présentent une ouverture de 1,50 m. environ et forment comme un coin dans l'assise rocheuse. La même configuration se retrouve à d'autres endroits de la rive, où le calcaire forme une falaise, ainsi aux Saars, près de Neuchâtel ; elle ne se présente en revanche nulle part dans des falaises de molasse. Aussi LÜDI n'hésite-t-il pas à reconnaître dans ces formations des carrières de calcaire. Or elles supposent un niveau assez haut, si réellement la première terrasse représente la base d'exploitation, si réellement ces anfractuosités ont été creusées, ou du moins aménagées pour recevoir la proue des bateaux qu'on chargeait de blocs : il faudrait que le lac ait dépassé de 1,50 m. environ le niveau moyen actuel. Resterait à déterminer l'époque où ces carrières furent ainsi exploitées ; et elles pourraient certes l'avoir

¹ Tous ces vestiges — sauf quelques objets — ont disparu, recouverts qu'ils sont par le talus de la voie du chemin de fer.

² FORRER, *loc. cit.*

³ LÜDI, *Das Grosse Moos*, pp. 49 sqq., 190 sqq., 243 sqq.

⁴ *Ibid.*, pp. 245 sqq.

⁵ Cf. BOURGEOIS, *ASA*, 1909, pp. 215 sqq. ; SCHARDT, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 37, 1911, pp. 424 sqq.

⁶ LÜDI, *op. cit.*, pp. 245 sqq., fig. 40-42 et pl. 8.

été plus tard. Mais la vraisemblance permet de croire que, si les beaux blocs se tiraient des carrières de la Lance, la pierre de moins belle qualité se taillait dans ces falaises ; l'envergure même de cette exploitation — 2 km. — est un argument en faveur des Romains bâtisseurs.

4. LA FAUNE

Il n'existe, dans notre canton, aucun gisement gallo-romain dont la faune ait pu être recueillie et étudiée. Mais d'autres stations de Suisse ont été plus favorisées, et nous croyons bon d'indiquer très sommairement les résultats qu'elles ont permis d'obtenir¹. L'image qu'elles donnent est du reste assez changeante, et c'est parfaitement naturel puisqu'il s'agit parfois d'exploitations rurales (Alpnach), parfois de bourgs (Vindonissa).

On voit apparaître, à la fin de La Tène déjà, le lapin, la poule, l'oie et le paon ; le chat et l'âne, en revanche, manquent toujours encore. Les autres races domestiques accusent toutes, sauf le porc, des modifications ou des enrichissements plus ou moins importants ; cependant les témoins des anciennes races préhistoriques n'ont pas été complètement éliminés. Notons simplement les apparitions caractéristiques : le lévrier (du moins en connaît-on la figuration sur une lampe trouvée à Vindonissa) et le dogue ; le bœuf brachycéphale (race d'Hérens) ; et deux races nouvelles venues de chèvre et de mouton.

« Ces transformations profondes eurent un effet durable ; elles ne se perdirent pas, puisque les répercussions s'en laissent suivre jusque bien avant dans le moyen âge, et que même, en certains cas, elles se poursuivent encore aujourd'hui². »

5. L'AGRICULTURE

Les restes végétaux qui auraient pu se trouver dans les ruines romaines de notre canton nous demeurent tout aussi inconnus que les restes animaux. C'est d'autant plus regrettable qu'il serait intéressant de savoir si la vigne était cultivée sur les pentes qui dominent le lac — ce qui est d'ailleurs vraisemblable, et rendu plus vraisemblable encore par la décoration en guirlande de feuilles de vigne qui fut découverte dans une des pièces de la petite villa de Colombier³.

Mentionnons donc simplement, sur la base de recherches entreprises ailleurs, les plantes que notre pays doit aux Romains⁴. Dans les déchets de Vindonissa, NEUWEILER a retrouvé des noyaux de griotte, de cornouille et de pêche, tous fruits inconnus auparavant ; la châtaigne a dû être non pas introduite par les Romains, mais utilisée seulement à partir de leur arrivée. Quant aux céréales, qu'on ne retrouve du reste qu'en quantité extraordinairement minime à Vindonissa, elles ne se sont pas encore enrichies du seigle.

Peut-être faudrait-il ajouter aux plantes utilisées, sinon cultivées, toute une liste de plantes médicinales dont les médecins romains ont appris par les Gaulois à connaître les vertus, et qui ont gardé leur nom gaulois⁵.

¹ RÜTIMEYER, *MAGZ*, XIII, 2, 1860 et *Die Fauna d. Pfahlb. d. Schweiz*, *Nouv. Mém. Soc. helv. Sc. nat.*, 1862 ; KELLER, *Haustierwelt*, pp. 38 sqq. ; REVILLIOD, *Archives Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, 8 et *Genava*, IV, 1926 ; KUHN, *Revue suisse de zool.*, 39, 18, 1932, pp. 678 sqq. et *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LXXVIII, 1933, pp. 23 sqq. ; STEHLIN et REVILLIOD, *ASA*, 1924, pp. 1 sqq.

² KELLER, *op. cit.*, p. 48.

³ Cf. MONTANDON, *Le commerce des vins dans la Genève gallo-romaine et l'origine de notre vignoble*, Genève, 1921. Cf. aussi la légende d'Hélicon rapportée par PLIN, *Hist. nat.*, 12, 5.

⁴ NEUWEILER, *Festschr. C. Schröter*, Zurich, 1925, pp. 509 sqq., part. tableaux 1 et 2, pp. 514 et 516-517 ; *Vierteljahrsschr. d. naturf. Ges. in Zürich*, LIV, 1909, et LXXII, 1927, pp. 326 sqq. (Vindonissa).

⁵ Cf. DOTTIN, *Manuel*, pp. 62 sqq.

6. LES ROUTES ROMAINES

Une seule route est assurée dans toute l'étendue du canton ; encore est-elle modeste et n'a-t-elle jamais mérité d'être mentionnée par les géographes anciens, ni d'être jalonnée de bornes milliaires : c'est la Vy d'Étra¹, qui longe le lac, mais à une certaine altitude et, vraisemblablement, suit le tracé d'une piste plus ancienne². Des tronçons en sont encore visibles par endroits. Ainsi, à son entrée en territoire neuchâtelois, à l'ouest de Fresens (fig. 46), on

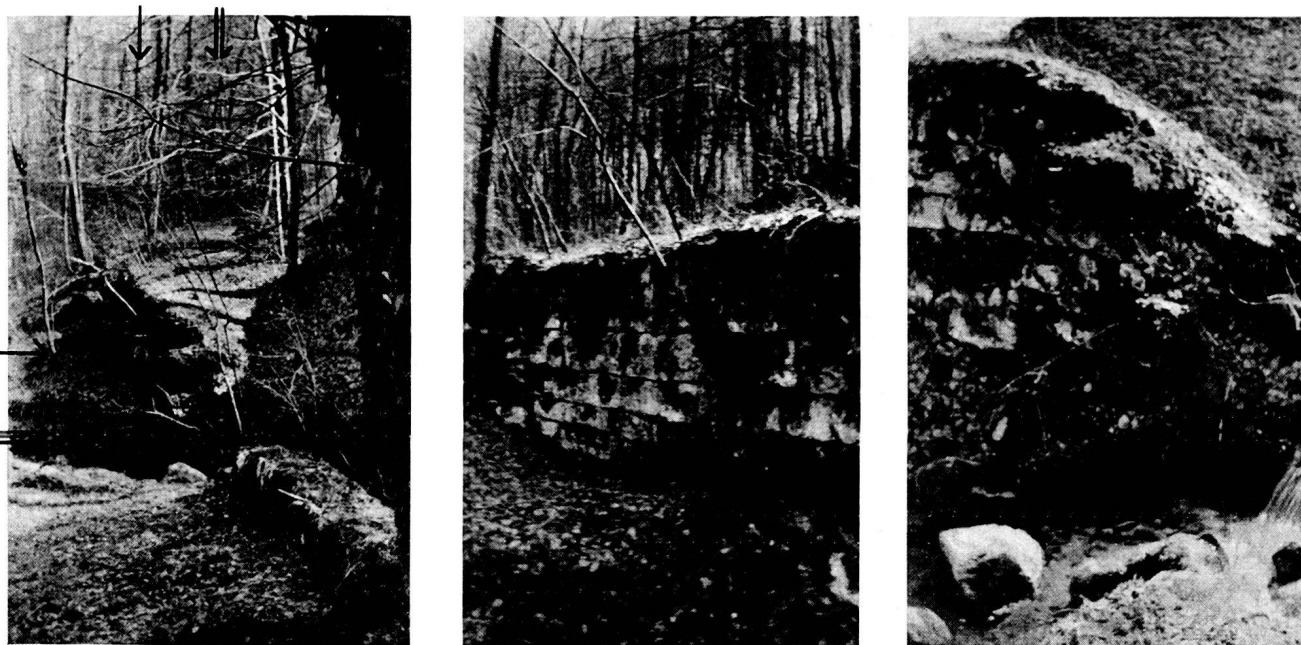


Fig. 46. — La route romaine au Pont Porret (Fresens) ; A, tablier ; B, mur de soutènement à l'endroit marqué en A par les flèches simples ; C, blocs éboulés à l'endroit marqué en A par les flèches doubles.

la voit décrire une ample courbe pour franchir le petit vallon dénommé combe de la Tanne³ ; non seulement on en suit parfaitement, sur une soixantaine de mètres, le tracé qui remonte le vallon à flanc de coteau, mais surtout le mur de soutènement s'est conservé juste avant l'endroit où le pont franchissait le ruisseau ; sept assises de gros blocs bien appareillés se poursuivent sur 10 m. environ de longueur et 2 de hauteur maximum ; plus loin, les blocs se sont effondrés dans le ruisseau ; de l'autre côté du vallon, si quelques moellons dénotent la taille romaine, l'appareil dans son ensemble est manifestement postérieur. On la suit également au-dessus de Peseux, sur 200 m. environ, et particulièrement au-dessus d'Hauterive, sur 2-300 m. L'itinéraire en est donc un peu différent de celui qu'indiquait MANDROT, trop

¹ Il est à peine besoin d'en rappeler l'étymologie : *via strata (lapide)*, cf. LONGNON, *Les noms de lieu*, Paris, 1920-1929, pp. 117 sqq., §§ 484-492 ; DAUZAT, *Les noms de lieux*, Paris, 1939, pp. 29 et 134 ; DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, pp. 245 sqq. ; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 323 et 341.

² MN, 1865, p. 333 ; 1868, p. 140 ; PURY et MANDROT, MN, 1869, pp. 152 et 164 ; ASA, 1871, p. 226 ; JSGU, XV, 1923, p. 113.

³ CHABLOZ, *La Béroche*, Neuchâtel, 1867 ; JSGU, II, 1910, p. 128. Un habitant de Fresens nous a dit avoir constaté jadis, au cours de travaux d'assainissement, l'existence de trois ponts étagés au passage du Ruz du Vaux. Mais un sondage exécuté récemment par HOFER, à la tête de l'*Archäol. Det. S. Bat. 3* — et dont il nous a obligeamment communiqué le résultat — fut négatif.

préoccupé de lui faire franchir nos villages. Elle passait au-dessus de Vernéaz et de Fresens, au-dessous de Montalchez et du Devens ¹, puis descendait sur le plateau de Bevaix, où le nom de Perreux rappelle sans doute l'ancienne chaussée pavée. Franchissant l'Areuse à Pontareuse et Trois-Rods (*trans rivum* ?), elle remontait sur Peseux, redescendait par les Perreuses (encore un nom révélateur) au Vauseyon pour traverser le Seyon au débouché des gorges ². Reprenant un peu d'altitude, elle passait au-dessus de Neuchâtel, la Coudre, Hauterive et Saint-Blaise pour s'engager dans le vallon de Voëns, remonter à Enges, Grange Vallier, les Prés de Lignières ³. Elle sortait du canton en suivant l'actuel chemin des Mulets qui mène à Diesse et à Lamboing.

Que des embranchements aient quitté cette voie, c'est plus que probable, mais rien, dans le terrain, ou presque rien, ne l'affirme. Ainsi le Pont de Thièle assurait le passage à la route qui venait, à travers le Grand Marais, de la Sauge, Witzwil et Champion — mais pour aller où ? pour assurer quelles communications ? La configuration du terrain permet de supposer un raccordement avec la Vy d'Étra au-dessus de Saint-Blaise ⁴ ; on pourrait songer aussi à une bifurcation en direction de l'est, c'est-à-dire vers Cornaux, Cressier et le Landeron, d'où un chemin serait monté à Lignières par Combe ou par Montet. De part et d'autre, à Saint-Blaise comme au Landeron, les vestiges romains sont assez nombreux pour justifier l'hypothèse de voies de communications avec le Plateau ; et l'une et l'autre, aussi bien, ont dû exister, soit, de Saint-Blaise, par la Tène et la Maison Rouge ⁵ — et plus tard par le Pont de Thièle —, soit, de Cressier, par le pont qui traversait l'ancienne Thièle peu après l'endroit où elle se sépare du canal moderne ⁶. Seulement, le chemin de la Tène — nous tâcherons de le démontrer plus bas — n'a sans doute été pratiqué que tout au début de la période romaine ; le passage du pont de Thièle peut donc avoir été aménagé pour remplacer cette voie, devenue impraticable ⁷.

D'autre part, il ne faut pas se laisser tromper par l'apparente abondance des trouvailles du Pont de Thièle : ni les monnaies, ni les autres objets ne prouvent une voie très importante, et le trafic local suffit à expliquer tout ce qu'on y a trouvé. Néanmoins, la seule jonction avec la Vy d'Étra n'imposerait pas un ouvrage tel que la construction d'une route à travers le Grand Marais, et d'un pont ; et il faut supposer à la région un intérêt quelconque. Mais lequel ?

On songerait volontiers à un chemin saunier qui aurait franchi le Jura neuchâtelois pour lier le Plateau à la Franche-Comté ; et le simple aspect de la Trouée de Bourgogne qui, vue du lac, dessine une grande brèche dans la chaîne du Jura, donnerait certes du poids à cette hypothèse. Malheureusement, elle ne trouve rien d'assuré pour l'étayer. MANDROT ⁸, puis QUARTIER-LA-TENTE ⁹, donnent, il est vrai, l'itinéraire de la route romaine du Val-de-Travers :

¹ « Pour être exact, disons que la Vy d'Étra disparaît sur environ 1 km. en traversant le territoire de Saint-Aubin » (au-dessous de l'établissement du Devens), PIERREHUMBERT, *MN*, 1941, p. 114, note 5. HOFER et l'*Archäol. Det. S. Bat.* 3 ont retrouvé sur l'ancien cadastre de Gorgier et sur le terrain les traces de l'ancienne route.

² MATILE, *Musée hist. de Neuchâtel et Valangin*, III, p. 203, reproduit par QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, I, 1, p. 386, lui faisait faire un inutile crochet autour de la colline de Beauregard.

³ Cf. plus bas, p. 169.

⁴ Il en existe effectivement des vestiges au-dessus de Saint-Blaise et des traces probables sur le plateau de Wavre.

⁵ Les lieux dits Maison Rouge sont souvent des emplacements archéologiques.

⁶ P. VOUGA, *MAGZ*, XXX, 7, 1930 (*PfLB*, XII), p. 6 : deux rangs de pieux sur la rive droite ; aucun objet, mais comme les estacades destinées à la batellerie postérieure sont en aval et, bien entendu, sur l'autre rive, ces restes sont probablement ceux d'une première pile du pont qui aurait uni Cressier-le Landeron à Chules, où les vestiges romains sont fréquents (cf. *JSGU*, IV, 1911, p. 185 ; VI, 1913, p. 125 ; VII, 1914, p. 89 ; IX, 1916, p. 88 ; X, 1917, p. 79 ; XI, 1918, p. 71). Il existe peut-être des vestiges de route dans le marais de Cornaux.

⁷ Cf. plus bas, pp. 173 sqq.

⁸ MANDROT, *MN*, 1868, p. 140 ; 1869, pp. 154 et 164.

⁹ QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, III, p. 81.

Fort de Joux, les Verrières, Saint-Sulpice, avec poste de guet à la tour Bayard ¹, Boveresse, Couvet, avec une tour de guet sur la hauteur du vallon du Sucre, au nord-ouest du village, Travers, Noiraigue, Rochefort (la partie du château qui regarde la Tourne étant supposée romaine, on ne sait trop sur quelles preuves), Corcelles, Peseux, puis Neuchâtel. Seulement, de tout le Val-de-Travers, on ne connaît en fait d'antiquités romaines qu'une monnaie trouvée aux Verrières ², et d'autres — qui demeurent hypothétiques — à Couvet ³. On a bien signalé jadis ⁴ des vestiges qui pourraient être d'origine romaine sous la route dénommée route de la Chaîne parce qu'elle était barrée à son sommet et qui escaladait la pente escarpée de Saint-Sulpice au plateau des Verrières : « Il y a quelques années, une pluie diluvienne avait raviné jusqu'à une profondeur d'un mètre le chemin de la chaîne et emporté, en certains endroits, tout le tablier de la route. L'antique voie romaine (gallo-romaine) que j'eus l'avantage d'examiner à loisir fut alors découverte. Elle est formée de moellons d'un pied cube environ, grossièrement taillés, mais si exactement juxtaposés que, malgré les ravines qui pourront se produire dans la couche superficielle qui sert de tablier à la route actuelle, elle résistera encore à bien des orages. Sa largeur, que je mesurai, est d'environ deux mètres. » Il y a là une indication que, quoique fort sommaire, on ne peut négliger ; mais elle demande à être confirmée par de nouvelles recherches soit à la route de la Chaîne, soit à tel autre passage qui aurait nécessité également un dallage ou un pavage, c'est-à-dire, par exemple, de Noiraigue à Rochefort.

QUARTIER-LA-TENTE ⁵ attribue à l'époque de la domination romaine une route qui, partant de Boveresse, gagnait, par Fleurier, Buttes, et la Côte-aux-Fées la grande voie de Pontarlier à Yverdon. Cet itinéraire, quoique peu probable, parce qu'il aurait fait double emploi avec le précédent qui est plus facilement admissible, présente toutefois cet intérêt d'être l'ancienne Vy Saulnier, la voie du sel de la Franche-Comté. D'autre part, selon MANDROT ⁶, il y aurait eu deux autres chemins sauniers ; l'un, partant de Môtiers, passait par le Bois de l'Halle et la Brévine et aboutissait à Montbenoît sur le Doubs — seulement ce n'est pas un chemin saunier, c'est une communication datant du X^{me} siècle au plus tôt entre l'abbaye des bénédictins de Montbenoît et leur prieuré de Môtiers ; l'autre chemin reliait Noiraigue à Remonot sur le Doubs, en passant par les Ponts et les Sarrazins. MANDROT procédant par simples affirmations, sans preuve d'aucune sorte, on ne sait sur quoi il se fonde pour établir l'utilisation de cet itinéraire au cours du moyen âge. Ainsi, la « *Carte géographique de la Souveraineté de Neufchâtel et Vallangin en Suisse* » que MERVEILLEUX édita en 1694 ⁷ fait bien figurer la route de la Chaîne, mais aucun des trois autres tracés. Admettons toutefois que MANDROT ait vu juste, et vérifions son hypothèse : l'étude que PIROUTET a consacrée aux routes romaines de la Franche-Comté ⁸ a fait ressortir l'importance de ces chemins sauniers autour de Salins surtout ; dans la région qui nous intéresserait ici, c'est-à-dire de Remonot en direction du Jura ou, à l'opposé, vers Falbrans (où se croisaient deux voies : Pontarlier-Besançon et Salins-Mandeure), il ne signale aucun chemin. Ces « voies du sel », il est vrai, sont peut-être moins de véritables routes romaines que « des transversales ou des parallèles qui doivent remonter à l'époque préhistorique et ont conservé leur importance jusqu'à l'aube des temps

¹ Mais la tour Bayard date du moyen âge, quoique la tradition en ait attribué la construction à César, cf. JONAS BOYVE, *Annales*, I, 1 : César est censé avoir mis une garnison pour tenir « ce fort passage qui était le plus commode pour passer le mont Jura qu'on nommait Erasius ».

² MN, 1875, p. 184.

³ MN, 1872, p. 169.

⁴ PERRIN, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, V, 1889-1890, pp. 21 sqq.

⁵ QUARTIER-LA-TENTE, *op. cit.*, p. 81.

⁶ MANDROT, *loc. cit.*

⁷ Cf. KNAPP, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, XX, 1909-1910, pp. 250 sqq., part. 277 sqq.

⁸ PIROUTET, *Rev. Et. Anc.*, XXI, 1919, pp. 115 sqq.

modernes »¹. Aussi la recherche ne doit-elle pas tant s'appliquer à la route elle-même, dont il ne reste rien — sauf peut-être aux passages qui pouvaient nécessiter des travaux d'aménagement —, qu'aux trouvailles qui la jalonnent. Or, rien non plus, sinon un petit bronze de Claude le Gothique², trouvé aux Ponts, ne jalonne ces chemins du Haut-Jura neuchâtelois. Ce peut n'être qu'ignorance ; mais il semble, jusqu'à plus ample informé, que, si un itinéraire romain a jamais emprunté le Val-de-Travers, ce soit plutôt dans sa longueur, pour en sortir par la route de la Chaîne et arriver ainsi sur Pontarlier.

Les renseignements que la toponymie et, plus généralement, la linguistique peuvent nous fournir sur un éventuel peuplement du Val-de-Travers demeurent d'interprétation difficile. Le village de Meudon, qui fait partie de l'agglomération des Verrières, porte un nom qui pourrait remonter à un **Mello-dunos* celtique, latinisé en **Melodunum*³ ; mais on ne connaît pas la moindre trace qui pourrait justifier l'hypothèse d'un oppidum celtique sur le plateau des Verrières⁴ ; et, à supposer même qu'il ait jamais existé, on constatera encore que la région des Verrières, géographiquement, n'appartient pas au Val-de-Travers. Le village de Fleurier, en revanche, est bien dans le Vallon, et son nom semble bien perpétuer le souvenir d'un *fundus floriacus* gallo-romain⁵ ; mais son existence, malgré tout, restera problématique tant que l'archéologie ne l'aura pas confirmée, ou tant que l'étude du patois ne prouvera pas de façon irréfutable la présence d'une couche gallo-romaine antérieure à la colonisation du IX^{me} ou du X^{me} siècle⁶. De même encore, si les noms de Môtiers et de Boveresse remontent à des ancêtres gallo-romains, ils ne prouvent cependant ni l'un ni l'autre des établissements antérieurs au IX^{me} ou au X^{me} siècle. Môtiers est évidemment un *monasterium*, mais le prieuré de Môtiers date du X^{me} siècle. Boveresse peut être une **bovaritia*, une étable à bœufs ; le terme, il est vrai, n'est pas attesté, mais peut être reconstitué par hypothèse d'après des termes analogues qu'emploie le Capitulaire de Villis, édicté par Charlemagne, et qui sont formés avec le suffixe *-aritia*, là où le latin employait *-aria*⁷.

Quant à la « route des Chaux » qui aurait uni, toujours selon MANDROT, le Jura bernois à Pontarlier en passant par la Ferrière, la Chaux-de-Fonds, le Locle, la Brévine, etc., nous ne voyons pas du tout sur quelles données son existence pourrait bien reposer. Il est possible que la vallée du Doubs ait des vestiges romains ; NICOLET parle d'édifices (à la Caroline, près des Brenets, ou, sur l'autre rive, au Crêt du Châtelard et au Pissoux), qui sont extrêmement douteux, et de 9 monnaies de Gallien, trouvées sur la rive gauche du Doubs⁸. On y peut ajouter un Maxence recueilli à Pouillerel, près de la Chaux-de-Fonds⁹. Cela reste évidemment insuffisant.

L'étymologie du mot chaux ne saurait rien prouver non plus en faveur d'établissements antiques. On en a proposé de nombreuses explications¹⁰, dont aucune n'est soutenable devant

¹ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, p. 168.

² MN, 1908, p. 70.

³ JACCARD, *Toponymie*, p. 272, suggère un rapprochement entre Meudon près des Verrières et Meudon près de Paris, mais fait dériver ce nom, d'après le *Dictionnaire* de GRÉGOIRE, de *Metiosedum* ; la forme ancienne de Meudon près Paris, *Meldunum* (XII^{me} siècle), cf. LONGNON, *Les noms de lieu*, p. 30, § 45, et la phonétique interdisent cette hypothèse. Le premier élément du composé *Mellodunum* serait, d'après DAUZAT, *Les noms de lieux*, p. 102, un nom géographique ; le second est un des éléments les plus fréquents des composés gaulois, avec le sens premier de forteresse, puis de ville.

⁴ HUGUENIN, *Les châteaux neuchâtelois*, 2^{me} éd., Neuchâtel, 1894, p. 31, rapporte toutefois une tradition selon laquelle il existerait aux Verrières une citadelle avec souterrains, fondements épais, bijoux d'or, verrous, etc.

⁵ JACCARD, *Toponymie*, p. 170.

⁶ Cf. P. VOUGA, *Essai sur l'origine des habitants du Val-de-Travers*, *Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres de l'Académie de Neuchâtel*, 3, 1907.

⁷ LONGNON, *op. cit.*, pp. 156 sqq., §§ 605 sqq. ; cf. aussi JACCARD, *op. cit.*, p. 49.

⁸ NICOLET, MN, 1869, p. 163.

⁹ MN, 1870, p. 140.

¹⁰ Ainsi : *calvus* (chauve), *cavus* (creux), *casa* (maison), *clausus* (fermé), *cassina terra* (terre très vide), *callis* (chemin dans les montagnes), *calma* (contracté de *calamus*, et dont le sens aurait passé de : chaume, à : pâturage élevé, au-dessus de la région des arbres).

les prononciations régionales et les formes parallèles enregistrées soit en Suisse romande, soit dans la zone limite de la Suisse alémanique, soit en France. GAUCHAT a consacré jadis à cette question une brève étude fort remarquable ¹, dans laquelle il établit l'existence d'une « base » **calmis* (sous sa forme latine ou latinisée) dont le sens est : étendue de terre inculte, ensuite de l'absence d'eau et d'humus. Il y reconnut « un des nombreux mots toponymiques de la langue celtique, témoins de notre plus ancienne civilisation ». De fait, les recherches modernes ont parfaitement confirmé l'existence de cette base celtique **calmis*, qu'on rattache à une autre base, **cala*, dont le sens originaire est : pierre, rocher, et qui remonte à une antiquité beaucoup plus considérable, puisqu'elle serait pré-indo-européenne ². Mais, quelque lointaine que soit l'origine de l'appellatif gaulois, le mot a passé à la langue romane et c'est comme tel qu'il a pu former des noms ³ comme celui de la Chaux-de-Fonds ou de la Chaux-du-Milieu, dans lesquels « la présence de l'article suffirait à prouver qu'ils ne se sont pas formés avant le moyen âge » ⁴.

Au Val-de-Ruz, le problème des routes est quelque peu plus clair, parce que les vestiges romains y sont nombreux et assurés. Cependant on peut douter que la liaison se soit faite avec le Val-de-Travers, par Rochefort et Montmollin, et, de même, avec Saint-Imier, par Clémesin et le Pâquier, comme le veut MANDROT. En effet, il faudrait être certain de la route du Val-de-Travers ; et quant à Saint-Imier, on n'y a jamais trouvé rien d'autre qu'un vase enfoui dans la terre et qui contenait quelques monnaies ⁵. En revanche, il est impossible de ne pas croire à l'existence d'un chemin qui unissait le Val-de-Ruz au Vignoble, soit par Peseux et Bussy (ce chemin a été utilisé au moyen âge), soit par Neuchâtel, la Pierrabot et Fenin. Or, nous avons examiné certaines particularités de chemin dit des Plaines Roches, qui mène de la Pierrabot à Fenin en contournant l'éperon de Chaumont, c'est-à-dire sans subir de grosses différences d'altitude. En maints endroits, on observe dans de larges dalles — qu'il s'agisse d'affleurements de la roche en place ou de blocs rapportés — des ornières dont la profondeur varie mais peut aller jusqu'à une douzaine de centimètres. Or on sait que les Romains creusaient souvent de ces ornières artificielles afin d'assurer la circulation dans des passages difficiles. Il est vrai que le trajet suivi par cette route n'offre guère de dangers et que d'ailleurs les ornières ne sont pas assez longues pour avoir pu faire office de rails ; mais elles peuvent avoir été taillées pour empêcher les roues de déraper sur les dalles inclinées que la route aborde de biais. D'autres blocs, également creusés des mêmes ornières, ont été aménagés en manière de seuils, c'est-à-dire que l'intervalle entre le niveau supérieur de la dalle et le sol a été comblé de pierres et nivelé. Enfin, le fait le plus caractéristique est sans doute celui-ci : la distance entre les deux ornières, d'un centre à l'autre, est de 109 cm. ; or c'est celle que BOURGEOIS et LAUR-BELART ont mesurée également sur deux routes romaines traversant le Jura, celle de Sainte-Croix ⁶ et celle du Bözberg ⁷. Il y a donc de fortes raisons pour penser que cette route assurait la liaison entre la région du lac et le Val-de-Ruz.

Au total, il ne paraît pas que l'on puisse trouver dans les communications routières de quoi rendre compte de la destination particulière du Pont de Thièle. Et peut-être n'en avait-il effectivement pas d'autre que d'assurer la communication avec la rive nord du lac et la région de Cressier et du Landeron ?

¹ GAUCHAT, *Bull. du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, 4, 1905, pp. 3 sqq. Cf. LONGNON, *op. cit.*, p. 25, § 34, qui identifie les deux mots bas-latin *calma* et *calmis*, et penche pour une origine ibérique ; cf. aussi PIERREHUMBERT, *Dictionnaire du parler neuchâtelois*, p. 118.

² Cf. DAUZAT, *op. cit.*, p. 209 et *La toponymie française*, Paris, 1939, pp. 91 sqq.

³ Il en irait de même de noms comme la Sagne (ou les Sagnes, assez fréquentes, qui désignent une prairie marécageuse), à supposer que LONGNON, *op. cit.*, § 37, ait eu raison d'y voir une origine ibérique ; cf. PIERREHUMBERT, *op. cit.*, p. 545.

⁴ DAUZAT, *Les noms de lieux*, p. 108.

⁵ JSGU, XIV, 1922, p. 76.

⁶ BOURGEOIS, ASA, 1923, pp. 186 sqq.

⁷ LAUR-BELART, ASA, 1923, pp. 17 sqq.

7. LES DIVERSES RÉGIONS DU CANTON À L'ÉPOQUE ROMAINE

Dans l'état actuel des recherches archéologiques, une étude comme celle que nous allons tenter sera forcément fragmentaire et ne saurait prétendre à rien de définitif. On en pourrait certes dire autant des périodes préhistoriques, mais peut-être à un moindre degré ; car s'il s'en faut que nous connaissions tout de l'âge de la pierre ou de l'âge du bronze, du moins connaissons-nous assez bien ce que nous en connaissons, au lieu que l'archéologie romaine se réduit trop souvent à d'incontrôlables traditions, à des indications impossibles à classer ou à des fouilles rapides, abandonnées, ou non publiées, quand elles n'ont pas été complètement et irréparablement gâchées.

Jusqu'à présent, ni le Haut-Jura ¹, ni le Val-de-Travers n'ont rien fait connaître qui prouve que la conquête et l'occupation romaines aient acquis de nouvelles terres à la civilisation. Et il faudra attendre encore quelques siècles. Restent donc à étudier les coteaux qui longent le lac, la plaine qui le sépare du lac de Bienne, et le Val-de-Ruz.

a) LA BÉROCHE.

La Béroche n'est, strictement, que la paroisse de Saint-Aubin (d'où son nom) ; mais nous l'étendrons ici à de plus vastes limites, soit de la frontière occidentale du canton jusqu'à Boudry, plus exactement à Pontareuse. Nous délimitons ainsi une bande de terre qui suit le lac de la Raisse au Châtelard de Bevaix, puis s'en écarte et s'amincit pour s'arrêter à l'Areuse ². Géographiquement, ce sont les premières pentes du Creux du Van et de la Montagne de Boudry ; région escarpée et, actuellement, d'arbres fruitiers et de prairies, plus haut de pâturages (les Prises), et enfin de forêts. Géologiquement, c'est un affleurement de roc néocomien (pierre jaune).

Toute cette région est réputée pauvre en vestiges romains. De fait, on n'y connaît pas grand'chose d'assuré, hors quelques trouvailles isolées, telles ces trois colonnes qu'on a naguère pêchées dans le lac devant Sauges et qui proviennent de la Raisse ; telles encore ces quelques monnaies qui gisaient dans la grotte aux Fées, tout au bord du lac, près de Saint-Aubin ³. Mais c'est aussi qu'on n'y a jamais rien cherché de façon systématique, attiré qu'on était par l'abondance et la richesse des stations lacustres et des tumulus hallstattiens. En considérant la physionomie actuelle de la contrée, en considérant la nature de son sol et sa configuration, en considérant enfin que la Vy d'Étra y passait, on devrait raisonnablement s'attendre à y trouver quelque chose qui ne serait certes pas une vaste villa aménagée en centre d'exploitation agricole, mais qui pourrait être une série de modestes établissements ruraux. Or notre inventaire ⁴ signale neuf emplacements de ruines romaines possibles dans la zone où nous nous limitons. Certes, les indices en sont quelquefois fragiles et exigent, en attendant d'éventuelles fouilles, une grande prudence : pour une villa avec hypocauste certifiée par DuBois de

¹ Le nom du Jura, que d'Arbois de Jubainville croyait ligure, est d'origine celtique ; il se rattache à la racine *juris* qui désigne une forêt de montagne, une hauteur boisée. Cf. DAUZAT, *op. cit.*, p. 208 ; STÄHELIN, *SRZ*, p. 23, note 2.

² Aucune des étymologies proposées pour le nom de l'Areuse (écrit naguère encore la Reuse) n'est satisfaisante, cf. DUBOIS, *Bull. Soc. neuch. Géogr.*, XX, 1909-1910, pp. 157 sqq. Ce nom pourrait se rattacher au pré-celtique *ar-*, qui entre fréquemment dans la dénomination des eaux courantes, cf. DAUZAT, *Les noms de lieux*, p. 196 et *La toponymie française*, pp. 131 sqq. ; mais les formes anciennes (cf. DUBOIS, *loc. cit.*, et JACCARD, *Toponymie*, p. 13) présentent souvent un *o* à l'initiale. — Les noms du Seyon, du Mouson, des Deurres (source vaudoise de la Serrière) sont sans doute pré-latins, et même pré-celtiques, cf. PIERREHUMBERT, *MN*, 1929, p. 202 (cependant le nom des Deurres pourrait dériver du celtique *dubron*).

³ Cf. 2^{me} partie, sous Saint-Aubin.

⁴ Cf. 2^{me} partie, sous Bevaix, Boudry, Fresens, Gorgier, Montalchez et Saint-Aubin.

MONTPERREUX (Boudry), pour des substructions encore marquées sur le terrain par la couleur de l'herbe (Fresens), pour des tuiles romaines éparses dans un pierrier (Saint-Aubin, Gorgier), il y a aussi quelques traditions difficiles à admettre sans autre examen. Nous les avons consignées pourtant, moins pour être complet que pour susciter et orienter des recherches. Les lieux dits Sous la Ville et En Villar paraissent tout particulièrement significatifs ; ils sont situés tout à côté de la Vy d'Étra et les renseignements donnés soit par CHABLOZ, soit par DUBOIS DE MONTPERREUX ¹ font penser à des groupes d'habitations certainement intéressants. Il y aurait lieu aussi de chercher l'emplacement — « au-dessous de Cerf, et à quelque distance au nord de la Viadétra » — où DUBOIS DE MONTPERREUX ² a signalé « les restes d'un bain romain construit en excellentes briques », si excellentes, même, qu'on les aurait utilisées pour en faire des fours et des poêles. Enfin, tout le matériel qui figure au Musée de Boudry sous l'étiquette « tombe des Sagnes » indique bien une sépulture — une grande urne de 28 cm. de haut en verre bleuâtre, munie de deux anses et d'un couvercle —, mais prouve aussi tout autre chose : on ne dépose pas dans une tombe du verre fondu, 30 charnières, plusieurs kilos de clous, 2 serrures avec leur clef, etc. ³. Ce matériel disparate et détérioré fait penser beaucoup plutôt à une fosse à débris, ou à un creux dans lequel on aurait jeté les restes inutilisables d'une maison incendiée. Au surplus, une lettre de VERDAN à DUBOIS ⁴ signalait de très fréquentes trouvailles romaines faites dans cette région, et notamment des monnaies et des murailles. « La chronique, ajoute VERDAN, dit que les Romains avaient là un camp retranché à cheval sur la voie romaine. » Le camp retranché n'est guère admissible, mais des édifices paraissent assurés. Et l'un de ces édifices a pu être détruit par un incendie à la fin du premier siècle, si on en croit le témoignage des monnaies trouvées dans la « tombe des Sagnes » : 1 Nerva, 1 Domitien, et, si nous avons bien vu, 1 Trajan. Sur l'autre rive de l'Areuse, mais à la même hauteur, on a parlé d'une nécropole romaine, et même d'une villa, mais nous ne savons pas du tout sur quelles preuves ⁵.

b) DE BEVAIX A AUVERNIER.

Une nappe de molasse recouvre le banc néocomien, formant un triangle qui aurait ses angles à Bevaix, Boudry et Auvernier, et dont la base, le long du lac, est bordée d'une frange plus ou moins large de terrains alluviaux. Le terrain dessine deux plateaux élevés de 50 m. environ au-dessus du lac, l'un de Bevaix à Boudry, l'autre devant Bôle ; les pentes de ces plateaux sont recouvertes de vignes, comme d'ailleurs les parchets bien exposés de la Béroche. Les villages y sont plus cossus, plus vastes ; et l'agriculture, dans la plaine alluviale surtout, et notamment à l'est de l'Areuse, y joue un rôle plus important. Pays tout désigné pour l'exploitation de grands domaines.

Du côté de Bevaix et de Cortaillod, on n'en connaît point. Mais DUBOIS DE MONTPERREUX doit avoir relevé autrefois « entre le Châtelard et l'Abbaye de Bevaix l'emplacement d'un groupe de maisons gallo-romaines » ⁶. Il signalait également au Conseil d'État neuchâtelois,

¹ DUBOIS DE MONTPERREUX, *Étrennes neuch.*, 2, 1863, p. 8 ; CHABLOZ, *La Béroche*, pp. 18 sqq.

² DUBOIS DE MONTPERREUX, lettre du 14 janvier 1845 au Conseil d'État, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier K. 5. 324. Nous devons la connaissance des pièces d'archives que nous citons à M. L. MONTANDON ; qu'il veuille bien trouver ici le témoignage de notre reconnaissance.

³ En outre, des morceaux de vases de bronze : 4 fonds, 3 fragments de bords, 4 anses décorées, un fragment de goulot, le tout en très mauvais état et partiellement fondu ; d'autres morceaux métalliques sont complètement fondus. Aucune restitution possible.

⁴ VERDAN, lettre du 24 août 1844 à DUBOIS, Archives de l'État, même dossier.

⁵ Cf. *JSGU*, XIV, 1922, p. 71 et plus bas, 2^{me} partie, sous *Boudry*.

⁶ A. VOUGA, *ASA*, 1882, p. 226.

dans un rapport daté du 14 janvier 1845¹, que « les alentours de ce village (Cortailod) sont eux-mêmes parsemés de restes de constructions romaines ». Les bords du lac, de Bevaix à Cortailod, surtout dans les parages de la Pointe du Grain, étaient jonchés, paraît-il, de briques, de tuiles, ou même de poterie et de monnaies romaines. Il n'y a rien là de très précis.

Plus haut, et un peu en dehors de la zone que nous venons de délimiter : sur le plateau de la Prise Imer, au-dessus de Corcelles, c'est encore DuBois de Montperreux qui rapporte que « l'on a trouvé à plusieurs reprises sur différents points des restes de constructions, des tuiles romaines et même des murailles »². S'agirait-il d'un groupe de maisons analogue à ceux dont on peut présumer l'existence à Montalchez (Sous la Ville) et à Gorgier (En Villar) ?

Enfin, là où la culture était la plus aisée, c'est-à-dire dans la plaine, le *fundus* est dûment attesté. Il constitue même l'ensemble archéologique de l'époque romaine qui aurait pu devenir le plus important de toute la région, si le Château de Colombier n'était pas bâti en partie dessus. L'existence des ruines fut révélée par hasard en 1840, et signalée aussitôt à DuBois de Montperreux, que le Conseil d'État chargea de prendre soin des objets recueillis et de poursuivre les recherches. Il y entreprit trois campagnes de fouilles et la dernière, apparemment, le découragea : « Je crois que, pour le moment, il serait difficile de pousser les fouilles avec un grand espoir de réussite : le Château et le village sont bâtis sur l'emplacement romain qui par cela même est inabordable »³.

A l'occasion des travaux de restauration du Château, des fouilles intermittentes furent consacrées aux ruines romaines par le Service des Monuments historiques de l'Intendance des bâtiments de l'État de Neuchâtel. Malheureusement, elles ne furent publiées nulle part, sinon sous forme de quelques échos extrêmement brefs que firent paraître le *Musée Neuchâtelois* et le *Rapport annuel de la Société suisse pour la conservation des monuments historiques*. L'Intendance conserve toutefois des plans dus à DuBois (et qui sont beaucoup plus complets que l'esquisse que publia Wavre dans le *Musée Neuchâtelois*), soit à l'architecte cantonal, quelques cotes, quelques indications, des photographies et des notes très succinctes. Le Bureau de l'Intendance ayant très obligeamment mis ces documents à notre disposition, nous ayant autorisé à les copier et à les publier, nous l'en remercions vivement, et nous en avons largement profité. Toutefois, avant d'exposer les quelques résultats que nous aurons pu tirer de ces documents, nous insisterons sur deux remarques. D'abord, nous n'avons pas assisté aux fouilles, et ce qui est actuellement visible est nettement insuffisant ; ensuite, les ruines romaines de Colombier méritent une étude spéciale qui dépasserait de beaucoup notre cadre ; ce que nous en dirons ne doit donc être considéré que comme tout à fait provisoire.

Le petit plan publié par Wavre d'après les deux premiers *Rapports* de DuBois⁴ montre les vestiges de deux villas, l'une, celle que DuBois appelait le *castrum*, située sous le Château, l'autre à une cinquantaine de mètres au sud de l'angle sud-ouest de la première.

La petite villa de Colombier (pl. XX-XXV, fig. 47).

Dans la relation des fouilles qu'il envoya en Prusse et qui fut publiée dans les *Neue Mitteilungen aus dem Gebiet hist.-antiq. Forschungen*, VI, 3, 1842, pp. 130 sqq., où Stähelin la découvrit⁵, DuBois de Montperreux décrit ainsi cette villa : « On entre du côté de la place (cette « place » est délimitée sur un de ses côtés par le « front du *castrum* », sur un autre

¹ Archives de l'État, dossier K. 5. 324.

² DuBois de Montperreux, *Étrennes neuch.*, 2, 1863, p. 9.

³ DuBois de Montperreux, *5^{me} (ou 6^{me}) Rapport au Conseil d'État*, Archives de l'État, dossier K. 5. 259. Cf. *2^{me} partie*, sous Colombier, ce que nous disons des *Rapports* de DuBois.

⁴ Cf. *MN*, 1908.

⁵ Stähelin, *SRZ*, p. 373, note 2.

par le « grand palais romain » qui est précisément la petite villa) par une grande porte à deux battants, dans l'*atrium*, ou galerie couverte. Sa longueur est de 70 pieds, et l'un de ses côtés borde la place. De l'*atrium*, d'autres portes s'ouvraient dans toutes les pièces de l'intérieur, parmi lesquelles on distingue un *triclinium* ou salle à manger, avec une petite scène pour des représentations de pantomime, des chœurs de musiciens, etc. ; un *hypocaustum* ou bain à vapeur ; une chambre à coucher d'hiver, avec un petit âtre en briques pour y mettre un brasier ; une chambre d'été, des cuisines et d'autres pièces dont il est difficile de reconnaître l'usage. » Il ajoute que toutes ces pièces étaient « pavées à la romaine » et que certains de ces pavés se sont fort bien conservés ; qu'elles étaient toutes « peintes en fresques encaustiques »



FIG. 47. — Vue d'ensemble de la petite villa de Colombier prise d'ouest en est.

et enrichies de moulures et de mosaïques en marbre. Il cite enfin « un grand égout ou conduit souterrain supérieurement muré large de près de 2 pieds, haut de 5 » qui, sur trois côtés, bordait la maison.

On ne saurait dire, dans l'état actuel de la villa, si DuBois a laissé son imagination suppléer à ce que la réalité lui offrait d'insuffisant sur certains points, comme les portes ou la destination des locaux. C'est possible, mais, dans l'ensemble, ses observations, quoique incomplètes, ont été confirmées par les fouilles plus récentes. Peut-être aussi a-t-il pu voir certains détails que ses fouilles mêmes, ou l'action des 60 années qui les séparent des nouvelles investigations, auront détruits ; quelques descriptions qu'il donne, et qui ne figurent pas sur les plans dressés par l'Intendance, sont trop précises pour qu'on puisse n'en pas tenir compte.

Ce qu'il n'a pas vu, et que les dernières fouilles ont révélé, c'est que la villa avait subi au cours de son existence quelques remaniements. Non pas, selon toute apparence, qu'elle ait été complètement détruite puis rebâtie, mais simplement pour répondre à d'autres exigences. Peut-être cependant la villa eut-elle à souffrir une fois, au début de son existence, d'une destruction totale. Là en effet où les fondations ont pu être mises à découvert, il semble qu'apparaisse un premier état de l'édifice : les murs sont plus épais (0,80 m.), et, s'ils ont été ensuite presque tous utilisés comme soubassements, il existe en deux points des segments de murs qui restent étrangers aux systèmes architecturaux postérieurs (pl. XXII, 2).

Ce serait donc de la deuxième période que daterait l'« égout » découvert par DuBois, et qui est plutôt un canal d'assainissement, dans lequel aboutissaient « une série de bouches carrées destinées à drainer l'est »¹. « Il était construit, dit le 1^{er} Rapport, mur et voûte en

¹ DuBois de Montperreux, *Neue Mitt.*, loc. cit.

pierre jaune ; sa largeur était de 1 pied 10 pouces, sa profondeur de près de 4 pieds, de façon qu'un homme y pouvait passer courbé. Le sommet de la voûte était de niveau avec le pavé. Le fond du canal, enduit d'un mastic romain de tuile pilée, épais de un pouce et demi à deux pouces, était si bien conservé qu'on dirait le canal encaissé à un pied et demi de hauteur par d'immenses blocs de pierre polie. » La relation des fouilles de 1842 ajoute encore que « la voûte de ce conduit servait de trottoir tout autour de cet édifice ».

Ce canal doit dater de la deuxième époque parce qu'il est lié avec les murs extérieurs sud-est de la villa. L'habitation, construite en murs de 0,55 à 0,60 m., se composait de cinq locaux (pl. XXIII) : pièce *A*, avec hypocauste sur béton inférieur de 0,13 m. d'épaisseur ; les bases des piles de brique se sont conservées au complet dans la partie de la salle qui touche au local *B*, et qui demeurera hypocauste ; il en reste les traces dans le local *A* lui-même sous le béton postérieur (pl. XXII, 1). Le chauffage devait se faire en *B* et l'air passait en *A* par une ouverture ménagée dans le mur et qui, lorsqu'elle fut dégagée, était encore encombrée de cendres. Le mur, tel qu'on le retrouve sous le mur de refend de l'époque suivante, était crépi, sans peinture. En *B*, local en terre-plein, avec foyères en molasse. En *C*, fond de briques (pl. XX, 2 et XXI, 1) ; en *D*, fond de briques également, sur terre-plein. En *E*, fond inconnu, mais l'existence d'une retranche laisse supposer un plancher de bois (pl. XXI, 2 et 3).

L'emplacement des portes et des fenêtres est impossible à déterminer, puisque les murs sont rasés à la hauteur des planchers.

La troisième période (pl. XXIV) est marquée par quelques remaniements intérieurs et par quelques adjonctions. Le local *A* est divisé en deux pièces inégales dont la plus petite, *A I*, reste telle qu'elle était, dont la plus grande, *A*, voit son hypocauste détruit et remplacé par un fond de béton (0,12 m.) semé de marbre bleu clair et blanc. Le mur qui sépare ces deux locaux est posé directement sur le fond de l'hypocauste antérieur et s'appuie contre les parois longitudinales en couvrant le crépi de l'état précédent. Le nouveau local *A* était revêtu d'un enduit brun-rouge. En *C*, l'ancien fond est remplacé par un fond de béton. Enfin, la pièce *E* elle aussi est coupée par un mur de refend qui s'appuie sans s'y lier aux murs déjà existants. Les fouilles de l'Intendance n'en ont pas retrouvé le fond, mais DuBois en donne une description tout à fait précise : pavé de béton enrobant des cailloux de toutes les couleurs. La restitution telle que nous la proposons offre cependant une difficulté, car DuBois ne parle pas de deux pièces, mais bien d'une seule, dont les dimensions concordent avec celles du local *E* lors de la 2^{me} ou de la 4^{me} période ; mais comme les coupes et les photographies montrent le mur entre *E* et *E I* tronqué passablement plus bas que le niveau auquel atteignait le pavé, on peut supposer que DuBois ne l'a pas vu, et qu'il aura étendu, par présomption, à toute la superficie un « pavé » dont il n'a pu voir que des fragments près du mur. Il serait d'ailleurs aussi possible que le mur qui sépare *E* de *E I*, et qui s'appuie sur les fondations, date de la 2^{me} époque ; seuls les plans et les descriptions de DuBois permettraient d'en décider, mais ils ne sont pas assez précis pour offrir une certitude.

L'espace compris entre le mur extérieur de la villa et la canalisation avait été laissé libre ; du moins ne connaît-on rien qui soit en liaison avec les parois du canal sur les deux faces nord et ouest. La 3^{me} période aménage cette marge : un mur part de l'angle extérieur nord-est du local *A*, sans être lié à la muraille de la villa, et il suit le contour du canal. Ainsi se trouve délimité le local *F*, dont le fond, légèrement en pente, était recouvert d'un béton brun-rouge avec pierres de mosaïque noires, blanches et rouges. Un seuil marque l'emplacement de la porte d'entrée.

Dans le nord-est, une première pièce, *G*, séparée de *F* par un mur, devait comporter un plancher sur terre-plein à la hauteur du second seuil ; une deuxième pièce, *H*, avait un premier

fond de briques au niveau du terre-plein de *G*, mais, aménagée qu'elle était en hypocauste, son fond définitif devait atteindre le même niveau que le plancher de *G*, donc que le seuil (pl. XXI, 1).

Enfin, nous faisons figurer sur le plan des amorces de murs dont il est impossible de préciser la date comme la destination.

Les derniers remaniements (pl. XXV) portent sur deux points. Le bas de la villa est entièrement transformé. Le mur entre *E* et *E I*, s'il existait encore, est démoli, de même que le mur mitoyen *E-A*. On obtient ainsi un local à peu près carré auquel conviendraient les dimensions et la description qu'en donne DuBois ; une indication du *1^{er} Rapport* établit que le pavé en mosaïque n'a pas été le dernier stade des aménagements de cette pièce : « Il paraît qu'on a été obligé d'établir par-dessus un second plancher en bois, élevé sur de petits piliers en beaux carons de 7 pouces 9 lignes carrés ; j'ai compté jusqu'à sept rangs de ces petits piliers de 3 carons de hauteur et distants de 15 pouces les uns des autres. Je dis qu'on avait établi un plancher plutôt qu'un pavé ; nous n'avons pu trouver les débris de tuiles et de mortier qui auraient pu prouver l'existence d'un second étage de pavé ou estrich. » De tout cet appareil



FIG. 48. — Grande villa de Colombier ; bases de murs et canalisations sur la façade sud.

que DuBois observa sur près de 4 m. de longueur, il ne subsiste rien du tout ; rien non plus des plaques de marbre rouge, blanc ou gris, ni des moulures mentionnées dans le *1^{er} Rapport*.

Le local *E a* est semi-circulaire et surélevé d'une quarantaine de cm. (16 pouces) au-dessus du fond pavé de *E*. DuBois ne dit rien du fond, dont l'Intendance n'a rien trouvé non plus ; mais le mur n'ayant pas de parement, cette pièce devait comporter un plancher sur terre-plein (pl. XXI, 2 et 3).

Le local *A* est subdivisé à nouveau par des murs qui cachent contre la paroi l'ancien enduit (entre *A a* et *A b*, *A b* et *A c*, *A c* et *D*). En *A a*, le fond, en contrebas de *E*, n'a pas

changé ; DuBois y vit un foyer. En *A b* et *A c*, locaux séparés par un mur établi sur le béton, le fond cimenté est remplacé par un plancher ; *A b* était peint de fresques dont il reste des fragments multicolores, des morceaux de la bordure et du filet. *A d* n'offre pas de fond visible et devait être en terre-plein.

Peut-être le sol de *C* fut-il revêtu de mosaïques, car DuBois en a recueilli plusieurs fragments à cet endroit, mais dans les déblais.

Dans le haut de la villa, un mur entre *F* et *F I* devait créer une espèce de vestibule ; une paroi sépare *G* de *G I*, dont le fond était composé de terre fortement mêlée de cendre. De *K*, on ne connaît que les murs.

Il est malheureusement impossible sans de nouvelles recherches sur place de chercher à préciser les dates de la construction et des modifications de cette villa.

La grande villa de Colombier (pl. XXVI-XXIX, fig. 48 et 49).

Quant à la grande villa, que DuBois, abusé par l'épaisseur des murs de soutènement (pl. XXVI, 1) prenait pour un *castrum*, les plans et photographies permettent de s'en faire — à peu près — une idée générale, mais non d'en étudier l'organisation et les étapes constructives. Actuellement, nous l'avons dit, il n'en subsiste guère que les fondations et quelques pans de murs dont on a restauré et laissé à découvert tout ce qu'il était possible. Notre plan (pl. XXIX) montrera que l'ensemble de ces substructions est en bonne partie sous le Château, et que même les constructeurs du Château ont utilisé par endroits les murs romains (pl. XXVI, 2). L'étude de la disposition et du développement de la villa, quoique rendue des plus malaisées, n'est pas



Fig. 49. — Grande villa de Colombier ; hypocauste à l'angle sud-ouest.

impossible ; mais elle exige plus que de la patience et de la sagacité, elle nécessitera de nouvelles investigations au moins partielles, destinées à vérifier certains points précis dont ni les plans de DuBois, ni ceux de l'Intendance, ni les quelques documents photographiques ne peuvent rendre compte exactement. Il se pose ainsi une foule de questions apparemment d'intérêt très restreint, mais dont les solutions — si elles se trouvent jamais — permettront seules de répondre aux questions fondamentales : caractère de la villa, date de sa construction, dates de ses remaniements, date de sa destruction, laquelle, d'ailleurs, ne dut pas être totale puisque le Château se sert en partie de murs romains. Il faudra également analyser les quelques

objets que DuBois en a retirés et qui sont au Musée d'Histoire de Neuchâtel (en particulier une trentaine de fragments sigillés originaires des ateliers gaulois), et ceux qui proviennent des dernières fouilles (fig. 50, 51 et 60, *a*) ; malheureusement, rien n'indique s'ils proviennent de la petite villa ou de la grande.

Cette étude étant actuellement impossible, nous nous limiterons à un plan d'ensemble provisoire que nous avons dressé à l'aide des divers documents qui nous ont été aimablement fournis par l'Intendance. Et nous y ajouterons simplement quelques indications.

Les quelques lettres que nous avons notées sur le plan correspondent :

en *A*, au portique à 4 colonnes dégagé par DuBois (pl. XXVII, 1). Toute cette partie orientée vers l'est, c'est-à-dire vers le lac, est en contrebas ;

en *B*, à des hypocaustes (pl. XXVII, 2 et 3 ; fig. 49) ;

en *C*, à un seuil ;

en *D*, à un vaste fond de briques pilées, légèrement en contrebas (pl. XXVIII, 4-6) ;

en *E*, à un canal d'écoulement (pl. XXVIII, 2 et fig. 48).

Ajoutons encore que des murs ont été reconnus à l'est, à l'ouest et au sud du bâtiment principal.

Dans l'état actuel des investigations de Colombier, il est inutile de chercher des points de comparaison, d'autres villas qui pourraient offrir le même type, et par conséquent des

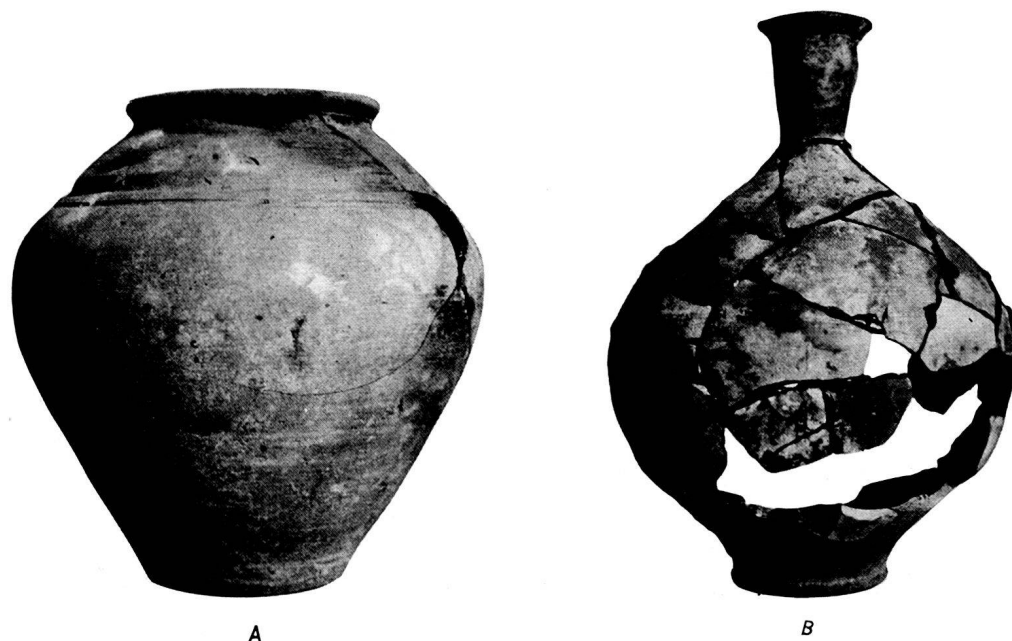


FIG. 50. — Vases romains ; Colombier.

éclaircissements. Cela d'autant plus que l'histoire des constructions de Colombier reste obscure, qu'on n'en saisit pas les étapes, qui seules pourraient permettre de se rendre compte avec quelque certitude de l'ensemble. « Dans la plupart des cas, écrit GRENIER, une grande villa résulte de la juxtaposition des bâtiments ajoutés les uns aux autres, comme si chacun des propriétaires successifs avait voulu imprimer à l'ensemble des bâtiments la marque de sa fantaisie bâtisseuse ¹. »

¹ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 2, p. 826.

Néanmoins, tel qu'il est donné par tout le complexe, le plan de Colombier offre des éléments connus. Une façade de 75 mètres de développement n'est pas chose courante dans la Suisse romaine; ce qui en revanche, est assez courant, c'est la disposition de cette façade, faite d'une longue galerie avec portique flanquée sur ses deux ailes de saillies symétriques¹, type fréquent en Gaule Belgique et en Germanie. Colombier en offre un très bel exemple, beaucoup mieux développé que ceux que SWOBODA cite dans le territoire des Helvètes: Kirchberg, Ormalingen, Zofingue ou Kulm²; mieux développé également qu'à Sarmentorf; seules, en Suisse, de petites villas rustiques en présentent d'aussi caractéristiques (Zurzach, Siblingen, Hüttwilen)³. L'aile nord-est

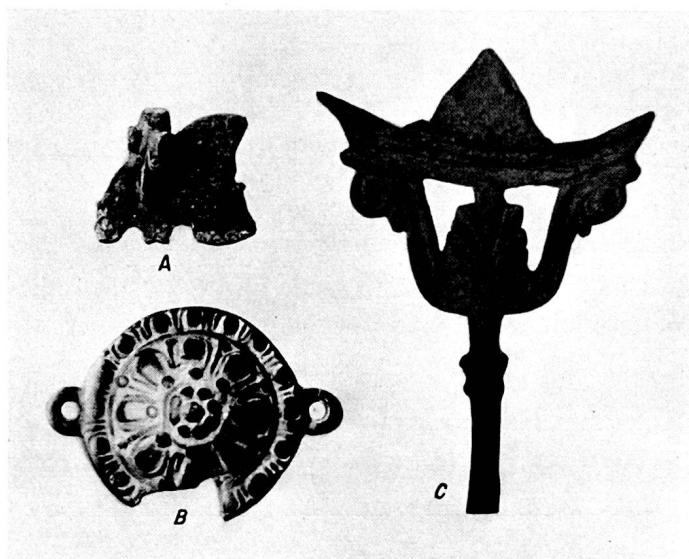


FIG. 51. — Appliques (A et B) et manche de miroir; Colombier. Musée de Neuchâtel (C) et Château de Colombier (A et B).

était pourvue d'un hypocauste, dont DuBois a décrit le sol et le foyer; celle du sud-ouest doit avoir été remaniée, puisque DuBois observe que « les constructions intérieures sont appuyées en partie sur un sol exhaussé par des déblais provenant de démolitions d'édifices romains » (4^{me} Rapport). Peut-être une des façades de cette aile était-elle ornée d'une rangée de colonnes de briques recouvertes de stuc, telles qu'on en a trouvé, par exemple, dans la villa du Parc de la Grange, à Genève⁴.

Jusqu'ici, les analogies font de Colombier quelque chose de connu, presque de classique dans la Gaule romaine. En revanche, la disposition des locaux qui sont sous le Château et dans la cour est beaucoup moins ordinaire. En règle générale, les grandes villas s'allongent en

façade, mais ne s'étendent pas en profondeur derrière la façade⁵. Il est vrai que la façade de Colombier, bâtie sur un éperon de roc, utilise le maximum de longueur disponible, puisqu'elle dépasse même la façade du Château. Mais il n'en reste pas moins que la disposition des locaux de derrière fait songer à un autre plan, le « plan carré avec bâtiments sur cour »⁶.

c) D'AUVERNIER A SAINT-BLAISE.

D'Auvernier jusqu'à mi-distance à peu près entre Neuchâtel et Saint-Blaise, c'est le roc néocomien qui constitue les rives du lac, sous forme de falaises interrompues par endroits (Neuchâtel, Serrières). Du haut de la falaise, le terrain s'élève graduellement jusqu'aux pentes

¹ C'est la *Portikusvilla mit Eckrisaliten* de SWOBODA, *Röm. und romanische Paläste*, Vienne, 1919, pp. 77 sqq.; cf. OELMANN, *Germania*, V, 1921, pp. 64 sqq.; DÉCHELETTE-GRENIER, *op. cit.*, pp. 798 sqq.; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 370 sqq.

² Kirchberg, ASA, 1908, pp. 24 sqq. — Ormalingen, STÄHELIN, *SRZ*, fig. 79. — Zofingue, KELLER, *MAGZ*, XV, 3, 1864, pp. 150 sqq. et HEIERLI, *Argovia*, 27, 1898, pp. 97 sqq. — Kulm, KELLER, *loc. cit.*, pp. 128 sqq. et HEIERLI, *loc. cit.*, pp. 67 sqq.

³ Sarmentorf, *JSGU*, XIX, 1927, pp. 98 sqq. et ASA, 1930, pp. 15 sqq. — Zurzach, STÄHELIN, *SRZ*, fig. 78. — Siblingen, *ibid.*, fig. 81. — Hüttwilen, *JSGU*, XX, 1928, pp. 71 et pl. VII. On en citerait beaucoup d'autres.

⁴ BLONDEL et DARIER, ASA, 1922, pp. 72 sqq.

⁵ Cf. les plans des villas de luxe de Leutersdorf, dans l'Eifel, ou de Nening, sur la Moselle, DREXEL, *Germania Romana*², II, pl. XX, 1 et XXII, 3 et *Text*, pp. 21 sqq. : façades de 120 m. La villa de L'Hosté, à Basse-Wavre, Brabant, atteint 130 m., cf. DE LOË, *Belgique ancienne*, III, pl. à p. 86, ou DÉCHELETTE-GRENIER, *op. cit.*, p. 820.

⁶ DÉCHELETTE-GRENIER, *op. cit.*, pp. 805 sqq.

du Jura calcaire ; la configuration régulière de cet arrière-pays est rompue par deux rivières, la Serrière et surtout le Seyon, qui trouvait naguère son issue à Neuchâtel même. A quelque distance à l'est de Neuchâtel, le banc rocheux s'éloigne du lac, ménageant une pente plus douce et affleurant en quelques endroits, où il est exploité.

Il y a peu de chances de retrouver grand'chose dans cette région où, de temps immémorial, la culture de la vigne a tout défoncé. Cependant, partout où la configuration du sol

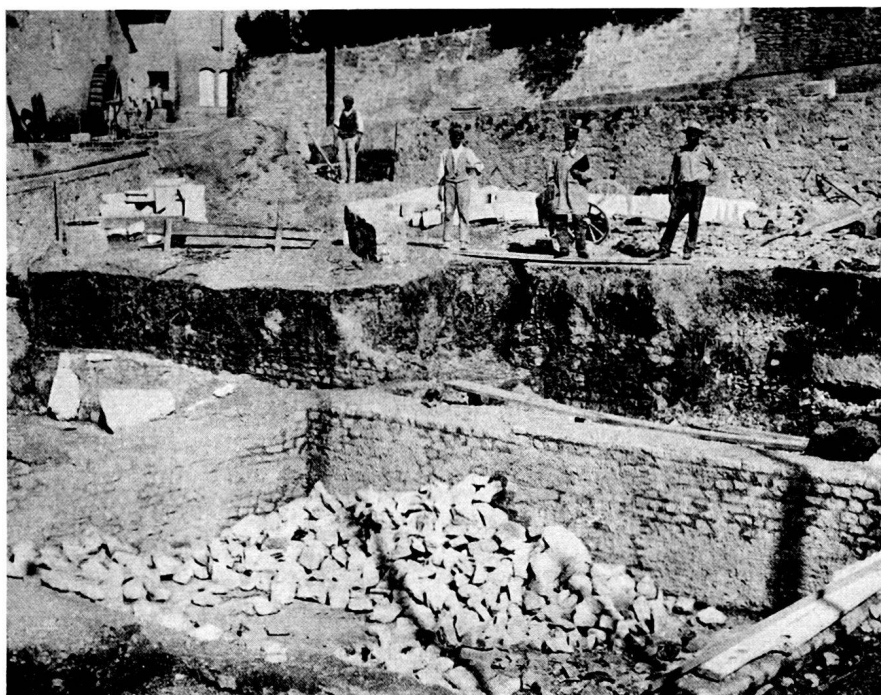


FIG. 52. — Villa romaine de Serrières.

se prêtait à un établissement — et c'est là aussi que se sont fixées les agglomérations modernes —, l'époque romaine a laissé ses vestiges.

C'est, d'abord, à Auvernier — outre quelques trouvailles isolées, telle cette statuette d'Hercule trouvée en 1896 et conservée au Musée de Genève¹ — une petite construction de 9 m² qu'on appellerait volontiers un « pavillon de vignes », et dans laquelle, au milieu de briques et de tuiles, gisait une statuette de Jupiter. Toutefois, le caractère même de l'œuvre, qui n'est pas « une de ces statuettes de pacotille, que même les pauvres gens pouvaient acheter pour orner leur laraire »², surprend et détonne dans un si petit édifice. Faudrait-il penser à une construction plus vaste qui aurait été détruite, ou qui aurait échappé à l'observation ?

C'est ensuite, logée précisément dans une interruption de la falaise, au bord du lac à Serrières, une villa qui fut fouillée en 1908 et laissée à découvert (fig. 52). L'édifice, ou du moins ce qu'on en a dégagé, ne couvre pas une superficie bien considérable, mais témoigne d'aménagements intérieurs et de décorations assez luxueuses. On ferait bien d'ailleurs d'y consacrer quelques nouvelles fouilles.

¹ Cf. DEONNA, ASA, 1915, p. 204, *Rev. suisse d'Art et d'Archéol.*, 2, 1940, fig. 15, et *L'art romain en Suisse* (1942), fig. 5.

² MÉAUTIS, MN, 1926, p. 40 ; DEONNA, *Rev. suisse d'Art et d'Archéol.*, 2, 1940, p. 175.

A Serrières encore, d'autres vestiges de constructions romaines sont signalés, mais sans aucune précision : il y aurait des murs dans le quartier de Tivoli, et plus haut, près de la gare.

Quant à la ville de Neuchâtel, une graphie douteuse et une fausse lecture de la *Notitia Dignitatum* du Bas-Empire avaient accrédité la légende de Noidenolex, qui fut « confirmée » par la découverte de trois inscriptions : l'une, trouvée à Avenches, célébrait la pierre de Noidenolex, l'autre, à la Maladière, avait été consacrée à Alexandre Sévère par Noidenolex, et la dernière, au Clos-Brochet, avait été dédiée à Jupiter et aux dieux pénates par un vétéran de la XXI^{me} légion devenu magistrat de Noidenolex. MOMMSEN en fit justice¹, et les Neuchâtelois ont dû renoncer à leur ville romaine. JEANJAQUET a repris dernièrement — et définitivement — l'histoire de cette légende qui commença en erreur et finit en supercherie² ; nous ne nous y attarderons donc pas.

Toutefois, en conclusion de son étude, JEANJAQUET émet l'avis que, s'il n'y eut sans doute jamais de cité, ni helvète, ni romaine, entre le Mail et Gibraltar, ou au Clos-Brochet, les alentours de la ville ont cependant vu quelques habitations gallo-romaines, dont les restes auront été détruits par la culture de la vigne. Ainsi, dit-il, pour que le quartier de Vieux-Châtel se soit dénommé « vieux » dès le XIII^{me} siècle, il faut qu'il y ait eu là quelque construction ancienne. Mais ce n'est là qu'une présomption, que nulle découverte archéologique n'est encore venue confirmer — à moins qu'on ne puisse accorder quelque créance au témoignage de JONAS BOYVE (dont les *Annales* datent du début du XVIII^{me} siècle, mais sont très suspectes en matière d'archéologie) : « On tient que cette ville était pour lors située au lieu qu'on nomme aujourd'hui Vieux-Châtel, où l'on trouve encore bien souvent des tuiles et autres marques qu'il y a eu des maisons lorsqu'on y cultive les vignes qui y sont présentement³. »

En d'autres points de la ville, il y a mieux. Dans cette même note sur Noidenolex, JEANJAQUET publie quelques extraits d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, en plusieurs exemplaires qui comportent de légères variantes ; c'est un *Abrégé de l'histoire du Comté de Neuchâtel depuis 1035*, dont l'auteur, anonyme, doit dater du début du XVIII^{me} siècle. On y lit : « On trouve encore au bord du lac entre la ville et le Crêt une grosse quantité de morceaux de briques »⁴ ; or, KELLER⁵ mentionne la trouvaille d'objets romains sur la station du Crêt, on en cite d'autres encore⁶, et le Musée de Neuchâtel conserve, sous l'étiquette : « station romaine de Neuchâtel », un fragment de céramique et trois plaques de revêtement en bronze. L'auteur anonyme cité par JEANJAQUET écrit encore : « On voit même dans une vigne fort au dessus, située à Fahy, au midi du grand chemin et à l'occident d'un autre chemin tendant au lac des ruines de vieilles murailles qui ont cinq ou six pieds de largeur, et c'est sur une espèce de petite montagne⁷. » Peut-être s'agit-il des mêmes vestiges que ceux que mentionne le procès-verbal de la *Société neuchâteloise d'histoire*, en date du 18 novembre 1869 : « diverses trouvailles faites à Bellevaux, entre autres des restes de murailles extraordinairement puissantes et solides et qui paraissaient être des débris d'anciens remparts »⁸. Ici encore, l'archéologie apporte une petite confirmation : le Musée de Neuchâtel a recueilli un très joli fragment de corniche en marbre étranger trouvé, dit l'Inventaire, « dans une vigne, aux Fahys sur Gibraltar ».

¹ Cf. MOMMSEN, *Inscr. Confœd. Helv. Lat.*, MAGZ., X, 1854, pp. 113 sqq.

² JEANJAQUET, MN, 1939, pp. 7 sqq. et 54 sqq.

³ BOYVE, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Vallangin*, I, 9.

⁴ Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, Ms. 6513 A, cité MN, 1939, p. 61.

⁵ KELLER, MAGZ, XIV, 6, 1863 (*PfIB*, V), p. 172.

⁶ *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 290 (creuset, agrafes).

⁷ Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, Ms. 1754, cité MN, 1939, p. 62, note 1.

⁸ Cité *ibid.*, p. 62.

En revanche, nous n'avons pu découvrir à quoi se rapporte une note de KELLER, en appendice aux *Inscriptiones Confoederationis Helveticae Latinae* de MOMMSEN : « DuBois m'a montré dans les environs de Neuchâtel des caractères romains sur un monument druidique. La pierre était profondément enfouie dans la terre et fut exhumée dans les années 40¹. »

Enfin, sur la colline où plus tard s'est élevé le Château, DuBois de Montperreux imaginait tout un bourg qui « servait à loger les carriers, les bateliers, quelques vigneron peut-être ; il était fermé à l'ouest par un mur solidement construit et par une tour peu élevée sous laquelle était pratiquée une porte d'entrée » ; une autre tour protégeait le port². Il n'y a pas lieu d'insister sur cette ville imaginaire, non plus que sur la tour de Diesse que « César donna en fief de garde, à ce qu'on croit, à un certain seigneur nommé de Diesse »³. Cependant, DuBois donne plus de précisions : « C'est sur la porte romaine fermant, à l'occident, le bourg de Neuchâtel, que la tour appelée des Prisons a été élevée. Sa construction date,

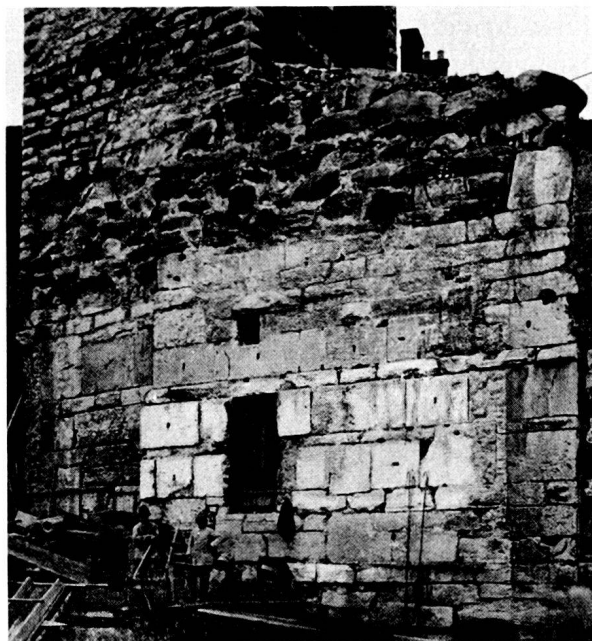


FIG. 53. — Base de la tour des Prisons (Neuchâtel), montrant l'utilisation des matériaux de construction romains.

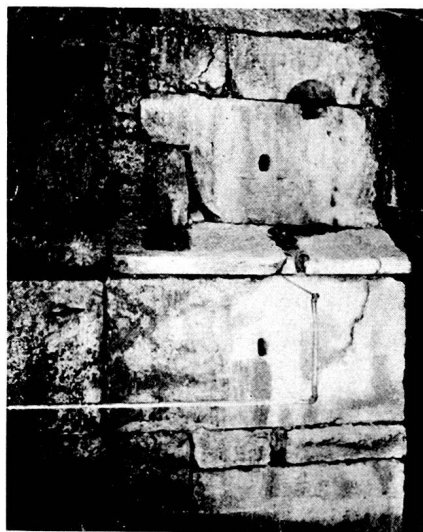


FIG. 54. — Détail de la figure précédente.

selon toute apparence, de la première moitié du X^e siècle. On distingue parfaitement dans la construction de la tour des Prisons l'ouvrage des Romains de celui des Bourguignons. La porte d'entrée du bourg et le mur d'enceinte du côté du lac sont bâtis en grandes pierres de taille, du roc le plus dur du Jura, et avec cette extrême régularité de formes qui caractérise les édifices romains. La tour bourguignonne élevée sur cette porte est bâtie en matériaux solides, mais irréguliers⁴. » Ainsi, ayant dû renoncer à Noidenolex, les Neuchâtelois retrouveraient-ils ailleurs de quoi conférer à leur cité une vénérable antiquité ? Peut-être, mais non sans doute comme l'entendait DuBois. En effet, il y a une vingtaine d'années, des réfections furent entreprises à la tour des Prisons ; elles mirent à jour la muraille et la porte figurées par DuBois (fig. 53 et 54). Or les documents photographiques et les relevés conservés à l'Intendance des bâtiments par le

Service des Monuments historiques permettent d'affirmer que la construction elle-même n'est pas romaine, si les matériaux le sont. La porte ouest de la tour est faite d'un côté par une voûte mal appareillée, de l'autre par deux piliers carrés avec leur entablement ; ces

¹ KELLER, *MAGZ*, X, 1854, p. 103, n° 8.

² DuBois de Montperreux, *MAGZ*, V, 1852, p. 5 ; cf. QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, I, 1, p. 34.

³ BOYVE, *Annales*, chap. I.

⁴ DuBois de Montperreux, *loc. cit.*, et pl. VII, fig. 2, 3 et 5.

piliers sont-ils romains ? on en peut douter, d'autant plus que « ce type de porte se retrouve dès le XV^{me} siècle et précisément dans cette contrée »¹. Mais comment auraient-ils pu être incorporés à la base d'une construction évidemment beaucoup antérieure ? Le mur lui-même est en gros moellons régulièrement taillés, mais irrégulièrement disposés : c'est donc, très certainement, une construction du début du moyen âge, mais qui profite de matériaux antérieurs. Il faut donc qu'il y ait eu à proximité un édifice romain, mais dont on ne sait rien, sinon que le matériel, en moyen appareil, était de belle qualité et soigneusement travaillé.

Enfin, après Hauterive, dont les carrières étaient exploitées, marquant la limite de la région géographique et géologique que nous avons fixée, Saint-Blaise a aussi ses ruines romaines.

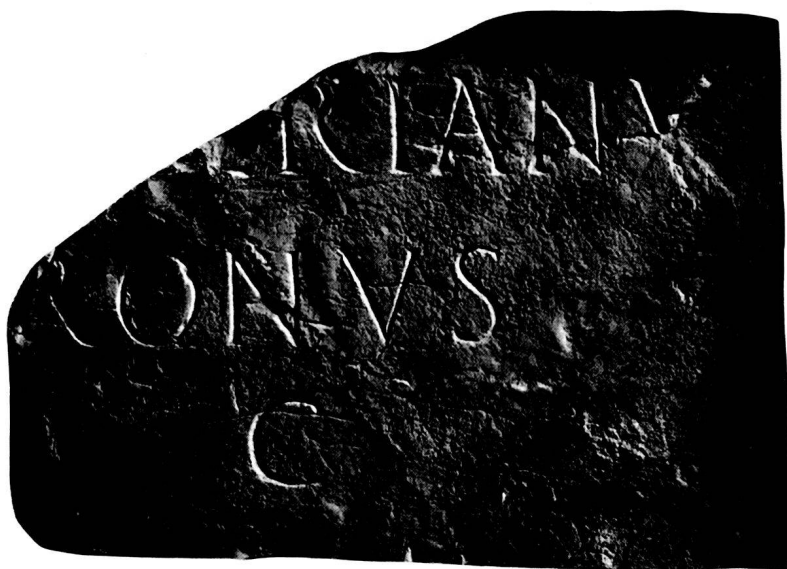


FIG. 55. — Fragment d'inscription ; Saint-Blaise.

C'est une villa dont les restes sont assez abondants pour avoir fait donner à la vigne où on les déterre ce nom significatif : les Tuiles. La malchance veut que ces constructions non seulement soient situées en pleine vigne, c'est-à-dire en terrain défavorable entre tous à la conservation des murs, mais encore aient été découvertes il y a un siècle environ — et saccagées depuis lors. On n'est pourtant pas sans posséder quelques renseignements sur la villa des Tuiles². Il y a eu là des pièces pavées de mosaïques, d'autres dallées, ou revêtues de briques (car c'est sans doute ce qu'il faut entendre par les « cuisines » ou « fonds de cuisines » dont parle RITTER) ; des foyers, des canalisations.

Outre les objets courants, que l'on retrouve à peu près partout, la collection RITTER conserve « une superbe tête de lion et deux lions entiers découpés dans une plaque de bronze » ; rappelons toutefois qu'il convient d'observer une grande prudence à l'égard de la collection RITTER puisque, c'est F. L. RITTER lui-même qui le dit, « l'ingénieur G. Ritter n'indiquait pas toujours l'endroit exact où ont été découverts tous ces objets »³. La trouvaille la plus intéressante serait celle de tuiles marquées de l'estampille de la XXI^{me} légion. Mais nous pensons qu'il y a confusion de la part de RITTER. La XXI^{me} légion, en effet, fut cantonnée en Suisse de 45/46 à 70, et n'y revint pas⁴. Or les monnaies trouvées aux Tuiles ne remontent pas si haut⁵, puisque les plus anciennes d'une série de 35 datent de Marc Aurèle et de Faustine junior, soit de la seconde moitié du II^{me} siècle⁶.

¹ NAEF, *JSGU*, XII, 1919-1920, p. 139.

² *MN*, 1873, pp. 211 sqq. et 1908, p. 70 ; MÉAUTIS, *MN*, 1927, pp. 214 sqq. et RITTER, *Ann. frib.*, 1923, pp. 262 sqq. et 1924, pp. 35 sqq. (à utiliser avec précaution ; contient pourtant des renseignements précieux, en dépit de confusions manifestes et d'une rédaction désordonnée).

³ RITTER, *Les ponts romains de la Thielle et de la Broye*, Fribourg, 1927, p. 30.

⁴ MEYER, *MAGZ*, VII, 6, pp. 125 et 146 ; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 162 sqq.

⁵ RITTER, *loc. cit.*, donne bien toute une liste de monnaies romaines qui vont d'Auguste à Constantin, mais s'agit-il de monnaies trouvées aux Tuiles ? ou à Saint-Blaise ? ou ailleurs ? Vraisemblablement de la collection que DARDEL avait constituée tout au long de la grève de Saint-Blaise au Pont de Thièle.

⁶ Cf. MÉAUTIS, *MN*, 1927, pp. 214 sqq. et 2^{me} partie, sous Saint-Blaise.

C'est sans doute à l'exploitation des carrières et au transport des blocs que l'on doit les deux ports successifs que DARDEL montra à FORRER¹. Ils étaient situés à quelque distance à l'est de la station néolithique de Saint-Blaise, c'est-à-dire à peu près sous la gare actuelle. On n'a donc plus aucune chance d'en retrouver quoi que ce soit. Mais la description qu'en a donnée FORRER est claire², et la trouvaille d'objets romains à 150 mètres environ de la station lacustre est consignée également sur deux plans manuscrits de ZINTGRAFF que nous avons eus sous les yeux. Le Musée de Neuchâtel conserve d'ailleurs des clés, des monnaies, des tuiles, des perles, des fibules, ou de la poterie qui viennent certainement de ces ports (fig. 60, d).

d) DE SAINT-BLAISE A LIGNIÈRES.

A partir de Saint-Blaise, la roche néocomienne bifurque, séparée par un banc de jurassique supérieur qui dessine d'abord l'éperon des Roches de Chatollion, puis forme une arête plus ou moins continue, plus ou moins régulière, jusqu'à Lignières. Laissons de côté pour l'instant la bande qui se poursuit de Saint-Blaise à la Neuveville, et qui se rattache à une autre région géographique ; et limitons-nous au ruban nord. Il constitue le fond d'un vallon qui s'étend, par Voëns et Enges, jusqu'au nord de Lignières : ce doit être le tracé de la Vy d'Étra. A l'est de Lignières s'étale un assez vaste plateau en bonne partie marécageux ; la Vy d'Étra le longe par le nord, suivant toujours l'affleurement de roc. Au sud de ce plateau, l'affleurement se retrouve, offrant une base solide à une autre route éventuelle. Et nous ne serions pas surpris qu'elle ait existé, prolongeant une bifurcation qui quittait la Vy d'Étra près de Frochaux, traversait la forêt de l'Éter, dont le nom doit bien rappeler un vieux chemin, et gagnait Lignières. En effet, quelques tertres de la forêt de l'Éter contenaient des fragments de céramique romaine ; et tout dernièrement, le hasard a fait découvrir, en forêt, mais tout auprès à la fois de la route et d'une clairière, des clous et quelques débris évidemment romains enterrés à quelques dizaines de centimètres. Ce site est d'ailleurs encore à l'étude, car il apparaît assez complexe³.

La Vy d'Étra elle-même devait être jalonnée de constructions quelconques. On n'en connaît avec certitude qu'une seule, située au lieu dit Ruz du Plâne, au-dessus de Lignières (tout à côté, la *Carte Siegfried* mentionne le lieu dit la Ruine, ou le Château). Il en subsistait des ruines encore apparentes jusque vers 1840, elles furent alors complètement rasées, et les matériaux furent utilisés à l'empierrement d'un chemin ; on y avait remarqué, paraît-il, des planchers bétonnés, des conduites d'eau en plomb, un squelette et tout un matériel disparate. En 1906, ROLLIER y poursuivit des recherches qui aboutirent à la découverte des fondations d'un corps de logis de 22 m. sur 30. Il se composait de 17 pièces très inégales, quoique assez régulièrement disposées autour d'un local central. Du côté sud, des amas de verre et de plomb fondu donnent à penser qu'on avait aménagé une galerie, comprise, selon un plan très courant, entre deux ailes légèrement en saillie. Des amorces de murs se prolongent au delà de la villa elle-même ; et à quelque distance, ROLLIER avait remarqué « des traces d'habitations plus légèrement construites, la partie rurale, sans doute »⁴. Les objets retirés des décombres n'étant pas suffisamment caractéristiques, et tout l'appareillage des murs étant détruit, on n'a, pour tout point de repère chronologique, qu'une seule monnaie, un denier d'argent de Julia Domna, femme de Septime Sévère, soit de la fin du II^{me} ou du début du III^{me} siècle. En revanche, de nombreuses traces d'incendie permettent d'affirmer que la maison fut détruite par le feu, et n'a pas été rebâtie.

¹ FORRER, *Ant.*, 1886, pp. 85 sqq.

² Nous en avons donné une traduction résumée plus haut, p. 148.

³ *JSGU*, XXXII, 1940-1941, p. 90.

⁴ ROLLIER, *MN*, 1911, pp. 89 sqq.

La villa du Ruz du Plâne, pensait ROLLIER, « devait jouer un certain rôle dans la défense du pays, et celui qui l'habitait devait être revêtu de quelque fonction civile ou militaire ». Cela nous étonnerait beaucoup. Qu'il y ait eu une relation entre la fonction de la demeure et la route toute proche, c'est bien possible ; mais la Vy d'Étra n'a certainement jamais été de ces routes organisées pour le *cursus publicus*, ni n'a jamais dû présenter un intérêt stratégique quelconque. Aussi pensons-nous plutôt à une *villa rustica*, centre d'une entreprise agricole et surtout, comme actuellement à cette altitude, d'élevage de bétail et d'exploitation des forêts.

Dans la même contrée, mais plus bas et plus près de Saint-Blaise, MESSIKOMMER, sur les indications d'un habitant de Saint-Blaise, décrit d'autres vestiges romains ¹. Il s'agit d'une colline qui domine le lac de 189 m., et dont le versant sud est naturellement protégé par des rochers abrupts. Au sommet, des blocs de pierre sont censés représenter un « sanctuaire païen ». L'occupation romaine « en raison de la situation favorable de la colline et de sa vue étendue » y aurait établi « une tour de guet et divers autres bâtiments plus petits, appartenant vraisemblablement à une villa ou à une ferme. DARDEL-POINTET y a entrepris des fouilles à plusieurs reprises et y a mis à découvert de nombreuses substructions bien conservées ... Par un sentier étroit qui descend le long de la pente abrupte, on arrive à une source dans les alentours de laquelle il a trouvé de nombreuses monnaies romaines ». Voilà qui paraît assez clair ; et cependant nous ne savons guère à quoi peut bien correspondre cette description. La topographie pourrait convenir aux Roches de Chatollion ; l'altitude aussi car, si le point culminant est à 240 m. au-dessus du lac, il pourrait s'agir d'un autre point. DuBOIS DE MONTPERREUX avait d'ailleurs observé une enceinte sur ces Roches, et il est de fait qu'elles constituent une position stratégique de premier ordre. Mais MANDROT déjà, si enclin fût-il d'ordinaire à voir partout l'ouvrage des Romains, déclarait qu'on n'avait affaire là qu'à un refuge médiéval, et d'ailleurs forcément temporaire, faute d'eau ². Au surplus, on y pratiqua quelques fouilles voici quatre ou cinq ans ; le résultat n'en fut que de quelques minuscules tessons, impossibles à dater. La question, pour autant, ne nous paraît pas définitivement résolue par la négative ; il faudrait entreprendre des recherches dans les parages de la source du ruisseau de Saint-Blaise, et sur le point des Roches qui domine cette source, ou bien aussi, et de préférence, si réellement il s'agit d'une villa, sur l'autre versant du vallon.

e) DE SAINT-BLAISE AU LANDERON.

Cette dernière région est formée par trois zones géologiques différentes. D'abord, le dernier versant des contreforts du Jura, constitué par la pierre jaune néocomienne ; les villages actuels, Cornaux et Cressier, sont établis au pied des dernières pentes et c'est la vigne qui constitue la culture principale partout où l'escarpement n'est pas excessif. La deuxième zone, c'est un plateau de molasse qui s'étend de Saint-Blaise presque à Cornaux et, en largeur, du pied des coteaux jusqu'au lac et à la Thièle ; région de culture maraîchère surtout et de prairies. La troisième zone enfin, c'est la plaine alluviale, dont la terre se prête particulièrement à l'agriculture et aux cultures maraîchères. Pour la géographie humaine, ces trois zones peuvent n'en faire qu'une, avec toutefois la diversité des cultures qu'elles impliquent.

Pour l'archéologie romaine, ce serait sans doute la région la plus riche du canton, si on y avait fait des fouilles systématiques. Malheureusement, tel n'est pas le cas, et on en est réduit trop souvent à des hypothèses, à de mauvaises observations, à des indications très incomplètes.

¹ MESSIKOMMER, *Ant.*, 1884, p. 77.

² DuBOIS DE MONTPERREUX, *Étrennes neuch.*, 2, 1863, pp. 16 sqq., et MANDROT, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VI, 1861-1864, p. 78.

A la limite entre Saint-Blaise et Marin, on découvrit sous 1 m. de tourbe une espèce de pioche, accompagnée de nombreux débris de céramique romaine : restes d'amphores, goulots, anses, quelques fragments de terre sigillée. D'autres tessons, qui s'y trouvaient mêlés, rappelaient la pâte de la poterie des palafittes, avec ses petits éclats minéraux. D'où la conclusion, pour ZINTGRAFF, que « nous avons certainement affaire là au produit d'un potier indigène de l'époque romaine »¹. Conclusion aventurée ; en fait, la grève de Marin a subi une histoire assez mouvementée², et elle est, par surcroît, directement exposée aux vagues des grands vents d'ouest. Or, une dune morainique, derrière laquelle se formait la tourbe, longeait le lac de Saint-Blaise à la Tène ; elle a dû servir de chaussée, mais fut à plusieurs reprises submergée par les crues du lac. Des objets de toute sorte ont pu ainsi se faire charrier jusque dans la tourbe ; et on s'explique alors la présence de poteries palafittiques mêlées à de la céramique romaine.

Un peu plus loin, dit encore ZINTGRAFF, E. VOUGA « a trouvé de la poterie romaine brisée en si grande quantité qu'il en a conclu à l'existence en cet endroit d'un atelier de potier ». Faute du moindre rapport direct de E. VOUGA, faute aussi de tout objet conservé, il faut bien se contenter d'enregistrer, avec la prudence qui s'impose.

Et c'est ensuite la Tène et ses alentours, où nous retrouvons la confusion créée par les « articles » et les « notes » de cer-

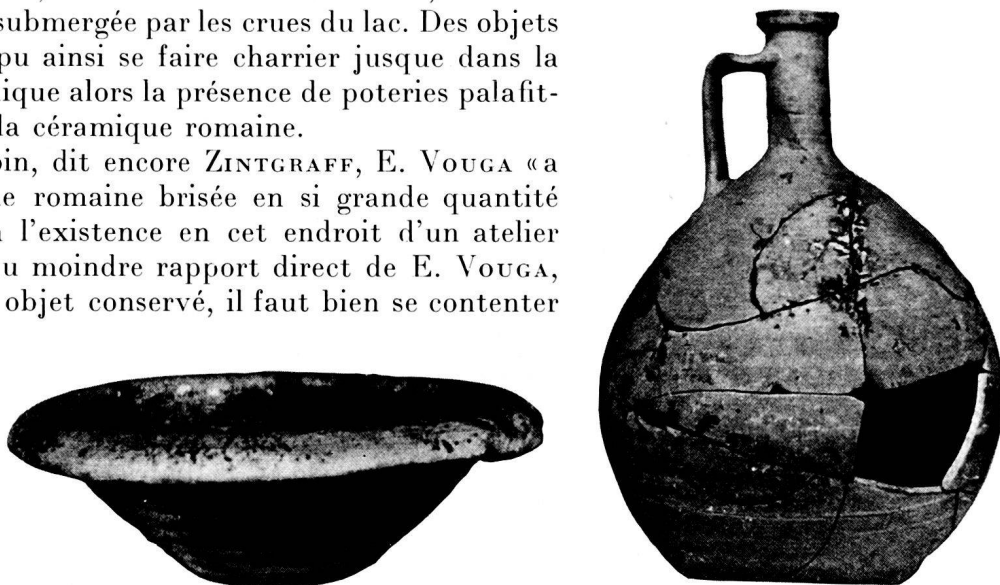


FIG. 56. — Vases romains ; la Tène. Musée de Neuchâtel.

tains amateurs bien intentionnés, certes, mais dépourvus d'idées claires. Dans cet imbroglio, quelques trouvailles dûment attestées vont nous permettre néanmoins une tentative d'organisation. Ce sont, au Musée de Neuchâtel, quelques objets découverts dans les fondations de l'Hospice de Préfargier : des lampes, une brique portant l'empreinte d'une patte de chien³, une autre marquée de l'estampille de la XXI^{me} légion⁴, qui fixe un point de repère dans le temps : fin du I^{er} siècle. Qu'en déduire ? « Les tuiles militaires autorisent-elles à conclure dans tous les cas que le lieu où on les a trouvées a hospitalisé un poste ou le stationnement d'un détachement de la troupe nommée sur l'empreinte ? Guère, si cet endroit n'offre ni intérêts stratégiques dus à sa situation, ni traces de fortifications⁵. » Or, tel est bien le cas de Préfargier. Les tuiles militaires doivent donc provenir, ici comme souvent ailleurs, des matériaux de démolitions d'un poste temporaire qui aura pu être occupé militairement, sans revêtir pour autant une valeur réellement stratégique. Ce poste serait-il celui du Pont de Thièle, où on a aussi trouvé des tuiles de la XXI^{me} légion ?

¹ ZINTGRAFF, *Ant.*, 1886, p. 67.

² Cf. DESOR, *Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, VIII, 1867-1870, pp. 147 sqq. ; FORRER, *Ant.*, 1886, pp. 85 sqq. ; LÜDI, *Das Grosse Moos*, pp. 144 sqq.

³ Hasard ou superstition ? Cf. DEONNA, *ASA*, 1929, p. 18. Une autre de ces briques, provenant de Colombier, est conservée au Musée de Neuchâtel.

⁴ Cf. E. VOUGA, *La Tène*, p. 15 ; *MN*, 1872, p. 164 et 1889, p. 99.

⁵ STÄHELIN, *SRZ*, p. 170.

Autre témoignage. On lit dans les procès-verbaux de la *Société neuchâteloise des Sciences naturelles*¹: « M. le Président (COULON) rappelle qu'il a vu les habitants des rives du lac près de Saint-Blaise et Marin apporter en grande quantité des médailles romaines trouvées sur la grève après de violentes tempêtes. » De ces grandes quantités, il ne reste rien d'assuré, hormis 13 pièces que le *Catalogue de l'Ancien Médailler* du Musée de Neuchâtel donne comme trouvées « au bord du lac à Marin ». Sur ces 13 pièces, 2 sont frustes, 4 non identifiées ; les 7 autres vont des débuts d'Auguste à Néron — datent, comme les vestiges de Préfargier, du I^{er} siècle².

A la Tène même, la présence de vestiges romains est indubitable. Elle fut signalée déjà par KELLER³, par TROYON⁴, par DESOR⁵. Mais de quoi s'agit-il ? La réponse est malaisée, faute de renseignements exacts ; elle n'est peut-être pas impossible.

Nous avons montré plus haut⁶ que des objets postérieurs au La Tène II, et trouvés en dehors de la station, prouvent que le passage a continué à être fréquenté, mais qu'il a perdu le caractère qu'il avait revêtu ; ce sont des fibules La Tène III (type dit de Nauheim), des statuettes d'animaux fantastiques, et surtout des monnaies. Ce sont bien des traces du même genre qu'y laisse la période romaine : fragments de céramique, une bouteille en verre bleu. DESOR donne quelques indications plus précises dans la traduction allemande de ses *Constructions lacustres*⁷ : « On trouve aussi des vases faits au tour, de couleur rouge et cuits au four (fig. 56) ; ainsi que des amphores, des vases pansus sans anses, des fragments d'écuelles en terre sigillée et beaucoup de tuiles romaines ». Mêmes détails, dus à SCHWAB, par l'entremise de KELLER : fragments de terre sigillée ornés d'un bige, tuiles brisées, clés⁸. Des trouvailles du même genre (fig. 59, a) sont encore signalées par tous ceux qui se sont occupés de la Tène ; nous n'en dresserons pas la liste, qui serait monotone. Mais il reste deux points à éclaircir : l'endroit où se trouvent les antiquités romaines, et la date qu'elles indiquent.

Quant à l'endroit, KELLER transmet un renseignement intéressant : « Sur la rive, dans laquelle s'enfoncent les pieux, on trouve une masse de tuiles brisées, dans le sol ; non loin de là, dans le marais, gisent les restes d'un établissement romain, avec un amas de tuiles ; toute la région est pleine de vestiges de la culture romaine⁹. » Et tous les témoignages dignes de foi s'accordent avec celui-là : la station romaine était située sur la rive droite de l'ancien bras de la Thièle ; les tuiles qu'on dégage dans le talus de la rive d'avant la Correction y ont été amenées par les vagues¹⁰. E. VOUGA, par exemple, a bien signalé une couche romaine (« tuiles et fragments de poterie, clous, etc., à 80 cm. ou 1 m. au-dessus des objets gaulois »)¹¹ dans le lit même de la rivière ensablée, mais en aval de la station, et près de la rive sud ; et il indique ailleurs l'existence de vestiges romains dans le marais : au bout du prolongement du Pont Desor¹². Il semble du reste que l'estacade qui partait de la rive pour enclore une portion du marais soit romaine ; elle a été en tout cas construite après la station gauloise « puisque ces pieux n'atteignent pas le fond de la rivière »¹³. Telle enfin est aussi la conclusion qui se dégage

¹ Bull. Soc. neuch. Sc. nat., IV, 1856-1858, p. 340.

² DARDEL en avait recueilli également, mais lesquelles ? cf. Ant., 1886, p. 88.

³ KELLER, MAGZ, XIV, 6, 1863 (PflB, V), p. 44 et *ibid.*, XV, 7, 1866 (PflB, VI), p. 301.

⁴ TROYON, Habit. lac., p. 215.

⁵ DESOR, Pfahlb. d. Neuenb. Sees, Francfort, 1866, p. 118.

⁶ Cf. pp. 127 sqq.

⁷ DESOR, *op. cit.*, p. 119.

⁸ KELLER, MAGZ, XV, 7, 1866 (PflB, VI), pp. 294 et 301.

⁹ *Ibid.*, p. 305.

¹⁰ MN, 1869, p. 158.

¹¹ E. VOUGA, La Tène, p. 13. Cf. ZINTGRAFF, Ant., 1884, p. 34 ; L'Homme préhist., V, 1907, p. 229 et La Tène, I, 1907, p. 7.

¹² E. VOUGA, *op. cit.*, p. 9.

¹³ *Ibid.*, p. 10.

des déclarations de DARDEL, autant qu'elles n'aient pas été dénaturées par ses porte-parole¹. Étudiant la question de la Tène dans un article récent, FORRER donne à cet emplacement le nom de : station romaine de DARDEL ; on pourrait donc tout aussi bien la dénommer : de SCHWAB, ou de DESOR, ou de E. VOUGA. Cela n'a d'ailleurs aucune importance. Ce qui, en revanche, en offre davantage, c'est la constatation que ni la station du La Tène II, ni celle (s'il y en eut) du La Tène III n'ont survécu, et que les Romains se sont établis sur un autre point de la baie. Si, en effet, ZINTGRAFF déclare à mainte reprise que DARDEL recueillait ses monnaies romaines au même emplacement que ses monnaies gauloises, c'est manifestement à la suite d'une erreur², puisque DARDEL lui-même dit catégoriquement le contraire³, affirmant n'avoir jamais trouvé de monnaies romaines avec les monnaies gauloises.

Quant au problème chronologique, nous croyons pouvoir établir qu'une autre erreur l'a faussé, erreur imputable également à ZINTGRAFF : « Les monnaies romaines découvertes là



FIG. 57. — Vases romains ; Pont de Thièle. Musée de Neuchâtel.

vont d'Auguste à Constantin, c'est-à-dire de 31 avant à 337 après J.-C.⁴ » La collection DARDEL, effectivement, contenait bien des pièces allant d'Auguste à Constantin⁵, seulement elle ne provient pas tout entière de la Tène. Nous retrouvons ici la série dont nous avons parlé déjà à propos de la villa des Tuiles ; mais, précisément, elle a été constituée non seulement au bord du lac, mais aux Tuiles et au Pont de Thièle. En revanche quand un informateur digne de foi parle de monnaies romaines trouvées à la Tène, il ne s'agit jamais que de pièces datant de la République ou du Haut-Empire. C'est d'après KELLER et DESOR⁶, un as, un Tibère, un Claude ; GROSS ajoute un Adrien⁷. Et FORRER enfin, qui connaît mieux que personne la

¹ Cf. le plan publié dans les *Ant.*, 1824, pl. VIII et reproduit (un peu modifié) par FORRER, *Reallexikon*, fig. 369 et pl. 171 ; *Festschr. A. Öxé*, Darmstadt, 1938, pp. 154 sqq.

² ZINTGRAFF, *Ant.*, 1884, pp. 28 etc. ZINTGRAFF reprit ce texte dans sa brochure de 1907 sur *La Tène*, et dans son article de *L'Homme préhist.*, V, 1907, pp. 225 sqq., qui offre toutefois cet avantage d'avoir été remanié par MORTILLET et d'être par conséquent un peu plus clair — ou un peu moins confus.

³ DARDEL, *Ant.*, 1884, p. 21.

⁴ ZINTGRAFF, *Ant.*, 1884, p. 53.

⁵ DARDEL « a un grand nombre de monnaies romaines allant d'Auguste à Constantin » dit E. VOUGA, *op. cit.*, p. 131, mais rien n'indique qu'elles aient été trouvées à la Tène.

⁶ KELLER, *loc. cit.*, p. 302 ; DESOR, *op. cit.*, p. 118.

⁷ GROSS, *La Tène*, p. 55.

collection DARDEL, parle cependant toujours de *frührömische Bronzemünzen*¹. Nous en concluons donc que la Tène n'a été habitée — ou fréquentée — que jusqu'à la moitié du II^e siècle environ. Et les autres témoignages archéologiques n'y contredisent pas. Outre quelques fragments sigillés des ateliers gaulois, le Musée de Neuchâtel conserve comme trouvés à la Tène (avec il est vrai un point d'interrogation), quelques tessons intéressants ; ils sont faits au tour, en une pâte fine, de coloration beige ou rouge brique très pâle, et portent en guise de décoration des traits ou des points incisés dans la pâte au moyen d'une pointe quelconque.

Il ne nous paraît pas assuré que des tuiles de la XXI^e légion aient jamais été trouvées à cet endroit ; DESOR le nie catégoriquement², tandis que ni KELLER, ni E. VOUGA, ni DARDEL n'en parlent. Et si on en trouve la mention chez FORRER, chez UNDET, chez GROSS ou chez ZINTGRAFF, c'est que tous les quatre ils connaissent surtout la collection DARDEL, laquelle



FIG. 58. — Vase en terre sigillée ; Pont de Thièle.
Musée de Neuchâtel.

possédait des tuiles militaires, mais recueillies soit à Préfargier, soit au Pont de Thièle. Rien, au demeurant, n'interdit de penser qu'il s'en soit réellement trouvé à la Tène, puisque cela concorderait avec la date donnée par les monnaies.

Resterait enfin à fournir l'explication de la brève existence d'un établissement romain à la Tène. Nous pensons pouvoir la trouver dans l'examen du réseau routier d'une part, et de la configuration des grèves d'autre part. Le trafic, en effet, aurait commencé par suivre l'ancien trajet, c'est-à-dire la dune morainique, repoussée par la crue jusque sur la grève même ; le bras de la rivière, déjà ensablé, pouvait se franchir aisément près de l'embouchure, là où les fouilles ont révélé l'existence d'un banc de cailloux. Cela correspond avec la période de transition, La Tène III, dont les restes sont localisés auprès de l'em-

bouchure, puis avec le début de l'occupation romaine, qui établit un poste (?) sur l'autre rive. Mais, le niveau s'élevant, la dune devient impraticable ; et la région plate qui s'étendait entre l'ancien bras et le cours principal de la Thièle se transforme en marécage. On abandonne donc ce chemin, et le trafic est détourné, totalement et définitivement, par le Pont de Thièle.

Le passage du Pont de Thièle n'a pas été utilisé par les Gaulois de la Tène, quoi qu'en aient pu dire ZINTGRAFF ou RITTER³. Le fut-il au La Tène III, c'est-à-dire après l'exode de 58 ? Cela n'aurait rien d'impossible, certes ; mais les trouvailles attestent la persistance de l'ancienne route par la Tène, et on ne voit pas quelle nécessité aurait pu faire établir un second passage à quelques centaines de mètres plus loin. Et, que nous sachions, on n'a jamais trouvé au Pont de Thièle ni monnaies, ni armes, ni instruments, pas plus du La Tène III que du La Tène II. Il est vrai que les recherches y furent faites dans de si mauvaises conditions, et que les renseignements que l'on peut trouver sont si confus, que le problème du Pont de Thièle

¹ FORRER, *Reallexikon*, pp. 445 sqq. et *Festschr. A. Oxe*, p. 155.

² DESOR, *op. cit.*, p. 119.

³ Les arguments sont de cette qualité : « On a peu de renseignements sur les Helvètes, mais il est probable qu'on n'est pas encore tombé sur la station. Elle se trouvait à gauche du pont, sous le château de Thièle. » RITTER, *Les ponts romains de la Thielle et de la Broye*, Fribourg, 1927, p. 17.

court le risque d'être à tout jamais insoluble. Ainsi, une lettre de ZINTGRAFF, publiée par RITTER¹, fait état de monnaies d'or, d'argent et de potin que FORRER avait identifiées et qui datent du dernier siècle avant notre ère. Seulement, rien n'assure, qu'un témoignage indirect et de beaucoup postérieur à leur trouvaille, que ces pièces, ou certaines de ces pièces, aient vraiment été trouvées au Pont de Thièle ; pour qui connaît la confusion et les contradictions qui obscurcissent tant de brochures, d'articles, de lettres ou de notes parues sur la Tène et ses alentours, un témoignage comme celui-là n'a aucune valeur. Toutes les monnaies dont le dessin fut soumis à FORRER peuvent provenir de l'endroit proche de la station où on en a assurément recueilli toute une série ; et d'autre part, on n'en a pas trouvé une seule de ce genre en fouilles régulièrement contrôlées au Pont de Thièle.

Nous en concluons donc que le passage fut aménagé par les Romains. A cet endroit, en effet, où deux collines, de part et d'autre de la rivière, étranglent la plaine alluviale, le passage est toujours possible, quelle que soit la hauteur des eaux.

L'existence d'un pont romain est connue depuis assez longtemps. SCHWAB le signala à KELLER² ; GILLIÉRON le cite brièvement³. Mais ni l'un ni l'autre n'y pratiquèrent de recherches, le « lacustre » seul les intéressant. En revanche, depuis 1870 environ, les chercheurs s'y multiplièrent ; le malheur veut que la plupart n'aient été que des pêcheurs attirés par le gain facile, et qu'on ne sache rien des trouvailles qu'ils ont faites. Rien, ou plutôt presque rien ; mais mieux vaudrait rien du tout que les traditions

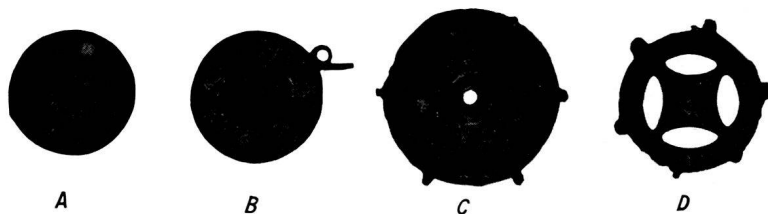


FIG. 59. — Fibules romaines ; A, la Tène ; B et C, Pont de Thièle ; D, Colombier. Musée de Neuchâtel.

amplifiées qui nous sont parvenues et dont il n'y a rien de sûr à tirer. Les récoltes les plus certaines sont celles de DARDEL et de WAVRE, faites à partir de 1875. Mais on reste confondu quand on constate que les seules fouilles régulières qui aient jamais été exécutées à cet endroit ont duré trois jours... Et actuellement il n'y a plus grand'chose à tenter : les travaux de la Correction ont bouleversé tout le terrain. Du moins avons-nous une notice de WAVRE, classant ses propres trouvailles et celles de DARDEL. Au surplus, RITTER a publié quelques « notes archéologiques » sur le Pont de Thièle⁴ ; il y fait état de la collection que G. RITTER avait réunie lors de la Correction, de ses propres recherches et de celles de ZINTGRAFF. Mais le moins qu'on puisse dire de ce texte et des notes complémentaires dues à ZINTGRAFF, c'est qu'il est inutilisable⁵.

WAVRE ayant publié l'inventaire des trouvailles romaines du Pont de Thièle⁶, nous n'y reviendrons pas, sauf à en dégager les quelques traits principaux. D'abord la date, fournie par une série de 154 monnaies qui commence avec Auguste et se clôt sur Constantin II ; c'est donc que la route a emprunté ce passage durant tout le temps de l'occupation romaine.

La valeur militaire du pont semblerait prouvée par quelques fragments de tuiles marquées de l'empreinte de la XXI^{me} légion. Mais les armes recueillies sont des plus rares : deux

¹ *Ibid.*, p. 39.

² KELLER, *MAGZ*, XII, 3, 1858 (*PfB*, II), p. 115.

³ GILLIÉRON, *Actes Soc. jurassienne d'émulation*, 1860, pp. 76 sqq.

⁴ RITTER, *op. cit.*

⁵ A titre d'exemples, que sont « les soldats de la LXXI^{me} et LXI^{me} légion » (p. 6), ou la « CLXXI^{me} légion Rapax » (p. 12) ?

⁶ WAVRE, *MN*, 1889.

fers de lances, mais dont l'un, brisé, avait été transformé en ciseau, une trentaine de pointes de flèches ; de plus, une phalère militaire ¹. Ici encore, donc, comme peut-être à Préfargier et à la Tène, on aurait affaire à un poste qu'il serait sans doute excessif de qualifier de militaire, mais qui cependant n'a pas dû être purement civil. Il date de la « première période militaire » et doit être en relation avec les voies de communications fluviales.

Après cette première période, le Pont de Thièle prend le caractère qu'on retrouve aux autres passages de rivières, ponts, gués ou bacs. Les premiers chercheurs semblent s'être laissé induire en erreur par la quantité des monnaies qu'on y a découvertes : se compteraient-elles même par centaines, comme l'affirme RITTER ², on ne serait pas autorisé à y voir autre chose que l'offrande propitiatoire à « la divinité dont on violait le lit » ³. La grande majorité de ces pièces se compose de menue monnaie, puisque WAVRE compte 13 deniers d'argent pour 170 bronzes ; elles étaient d'ailleurs « disséminées, et à des profondeurs variables, parfois même à la surface » ⁴. Aussi restons-nous sceptique devant l'image de WAVRE qui dépeint « les péagers du pont penchés sur leurs écritures », car enfin ce n'est pas assez de quelques styles pour créer un bureau de douane — auquel manquerait une frontière à contrôler ⁵.

Le matériel recueilli semble autoriser une autre hypothèse — sous réserve, bien entendu, de découvertes qui restent à faire. La quantité de tuiles qui jonchaient le sol et le fond de la

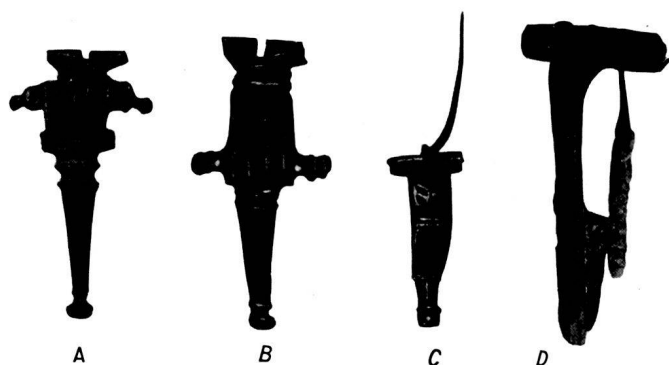


FIG. 60. — Fibules romaines ; A, Colombier ; B et C, Pont de Thièle ; D, Saint-Blaise. Musée de Neuchâtel.

rivière prouve évidemment qu'il y avait là quelque construction, peut-être en bois, plus probablement, quoiqu'on n'en ait rien remarqué encore — mais les fouilles ont porté sur quelques mètres carrés — en pierre. Et cette construction était purement civile ; les objets qui en proviennent, en effet, témoignent dans l'ensemble d'occupations domestiques, familiales, d'une activité à laquelle participaient les femmes. Ce sont des outils, des engins de pêche, des ustensiles de ménage, « une infinité de débris d'amphores, de cruches, patères, vases de toutes les formes, en terre simple, noire, jaune, rouge, unie ou sigillée (fig. 57 et 58), des fragments de fioles en verre » ; ce sont encore des objets de parure, bagues, boucles d'oreilles, bracelets, fibules (fig. 59, b et c ; 60, b et c), épingles, fils d'or ; des bijoux, des aiguilles, des objets de toilette. Rien de tout cela n'évoque un poste officiel, des fonctions administratives. Mais cela n'exclut certes pas un rapport entre l'édifice et les deux voies — route et rivière — qui se croisaient là. L'abondance des fragments d'amphores, en particulier, fait songer à une entreprise commerciale, et qui aurait eu des relations étendues, puisque les quelques marques qu'on a pu y relever se retrouvent non seulement dans le territoire des Helvètes et en Gaule, mais jusqu'à Rome, au Testaccio.

Le monument de Wavre se dressait à proximité de la route qui prolongeait ce pont — dans un site, d'ailleurs, qui doit être assez riche en antiquités romaines, puisqu'on y a repéré, à quelques centaines de mètres, une grande villa. L'emplacement en est connu depuis long-

¹ MN, 1879, p. 27.

² RITTER, *op. cit.*, pp. 13 et 14.

³ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, p. 185, qui cite le gué de Saint-Léonard, sur la Mayenne, où on a trouvé près de 17.000 pièces de monnaies.

⁴ WAVRE, MN, 1889, p. 97.

⁵ Cf. la *statio* de Turicum (Zurich), avec sa tour et ses murs d'enceinte, STÄHELIN, *SRZ*, p. 572.

temps pour avoir révélé des restes de murs — WAVRE parlait d'une tour carrée — parmi lesquels on recueillait des tuiles, et même, si on peut en croire ZINTGRAFF, des tuiles militaires¹ ; le Musée de Neuchâtel a reçu de ces tuiles, avec un tube et une plaque de bronze, et des morceaux d'une canalisation en plomb ; d'autres pièces encore — de serrurerie en particulier — doivent y avoir été trouvées. Jusqu'ici, sans être parfaitement clair, ce site présente au fond les mêmes difficultés et le même intérêt que les emplacements voisins, Préfargier et la Tène. Mais, à la fin du siècle dernier, des travaux agricoles y firent découvrir par hasard des vestiges plus précieux : une main, ou plutôt un poing, plus grand que nature, serré autour d'un objet qui est sans doute un rouleau de papyrus, et des fragments sculptés dans le roc du pays ; ces fragments avaient composé une frise de 40 cm. de hauteur, de facture plutôt grossière, mais d'assez bon style². Malgré l'intérêt évident de vestiges aussi exceptionnels en terre neuchâteloise, il fallut attendre une trentaine d'années pour que, sur les instances de G. MÉAUTIS, la Commission des Monuments historiques entreprît non pas même de véritables fouilles, mais de simples sondages préliminaires. Ces rapides recherches, exécutées en 1929, dégagèrent un massif de maçonnerie de 3,40 m. sur 2,35 m., puis, à quelque distance, un mur parallèle qui fut suivi sur 4 m. Entre deux — soit restes d'un incendie qui aurait éclaté là, soit fosse où l'on aurait jeté des débris carbonisés — un amas d'ossements et de bois calcinés, de verre fondu, de vases brisés, de clous³. Mais, en dépit du renouvellement d'intérêt qu'avaient amené ces sondages, on arrêta court...

Tout récemment, les investigations furent reprises par la Commission neuchâteloise d'Archéologie préhistorique. Les résultats en seront sans doute publiés et commentés prochainement ; nous n'avons donc pas à les exposer ici, et ne ferons que reprendre les quelques détails qui furent communiqués⁴. Le mur dégagé en 1929 formait le soubassement d'une enceinte d'environ 13 m. de côté autour de la base quadrangulaire ; dans cette enceinte, ou dans ses abords immédiats, on a mis à découvert « des ossements (humains et animaux) entourés de nombreux récipients en céramique ou en verre » (plus de 2000 tessons), des « fragments de bases, fûts, et chapiteaux de colonnes, d'une frise et d'une corniche », et une seconde main (fig. 61 et 62).

Ces indications fragmentaires autorisent à peine à chercher dans l'archéologie romaine des monuments auxquels comparer le nôtre. On pourrait songer à une de ces colonnes honorifiques dites « de Jupiter », ou « au géant »⁵, et qui sont assez fréquentes en pays rhénan ; mais la présence d'une frise, d'une corniche en gros blocs et de colonnes de petit diamètre élimine cette hypothèse : c'est sans doute quelque petit édifice qui s'élevait là. Serait-ce un temple, un sanctuaire ? Le plan d'ensemble des ruines de Wavre rappelle en effet, comme l'a indiqué MÉAUTIS⁶, celui du sanctuaire de Riehen (Bâle), ou plus exactement de la partie centrale de ce sanctuaire⁷ ; et on pourrait multiplier les analogies, puisqu'il s'agit du plan qui caractérise le « temple gallo-romain » : une *cella* centrale, en forme de carré plus ou moins régulier, entourée sur ses quatre côtés par une colonnade⁸. Or, « ces temples gaulois ne s'éle-

¹ ASA, 1898, p. 70 et ZINTGRAFF, *Suisse libérale* (Neuchâtel) du 2 septembre 1916. Le Musée de Neuchâtel conserve bien une tuile de la XXI^{me} légion que l'inventaire donne comme trouvée aux Biolles de Wavre, mais elle vient de ZINTGRAFF.

² MÉAUTIS, *MN*, 1926, pp. 145 sqq. ; cf. JULLIAN, *Rev. Et. Anc.*, 1927, p. 396. La main et des fragments de frise sont reproduits dans *DHBS*, V, p. 91.

³ MÉAUTIS, *MN*, 1929, pp. 46 et 219.

⁴ Cf. *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 27 mars 1941 ; *La Suisse primitive (Ur-Schweiz)*, V, 1941, pp. 37 sqq. ; *JSGU*, XXXII, 1940-1941, p. 146.

⁵ CAGNAT et CHAPOT, *Manuel d'archéol. romaine*, I, pp. 273 sqq. ; cf. DREXEL, *Germania Romana*², II, pl. XVI, fig. 1.

⁶ MÉAUTIS, *MN*, 1929, p. 219.

⁷ Cf. STÄHELIN, *SRZ*, p. 535 et fig. 166.

⁸ CAGNAT et CHAPOT, *op. cit.*, p. 169 ; DREXEL, *op. cit.*, pl. XXVIII-XXX et *Text*, pp. 32 sqq. ; STÄHELIN, *op. cit.*, pp. 534 sqq.

vaient pas comme des églises paroissiales au milieu des agglomérations, mais ressemblaient davantage à des églises de campagne isolées ou à des lieux de pèlerinage »¹. Voilà qui justifierait bien la présence d'un sanctuaire gallo-romain sur le plateau de Wavre... Et pourtant nous ne pensons pas que ce soit là un temple ; d'abord parce que la maçonnerie centrale constitue un massif, une base, et non les soubassements des murs d'une cella ; ensuite parce que la sépulture que les fouilles récentes ont dégagée dans l'enceinte même semble autoriser une autre hypothèse : l'édifice des Biolles de Wavre aurait été un monument funéraire². Il serait donc comparable à ces « piles » disposées le long des routes par et pour de riches proprié-



FIG. 61. — Monument de Wavre ; mur extérieur.

taires, et qui ont dû être fréquentes quoiqu'on n'en connaisse que très peu. A Niederweiler, en particulier, au bord de la route de Trèves à Mayence, on a observé des fondations qui consistent en « un cube de maçonnerie de 4 m. sur 3,50 m. de côté, bordé, comme l'étaient souvent les piles, à 1,40 m. de distance, par un mur léger de 0,80 m. d'épaisseur »³. Mais les piles proprement dites ne consistent en général qu'en assises de maçonnerie superposées et marquant de légers retraits successifs. Les pièces sculptées de Wavre orienteraient donc les recherches comparatives — et toutes conjecturales — vers des types plus achevés, vers ces tombeaux « réalisés — à la mode proprement romaine — par la superposition d'un soubassement, d'un prisme quadrangulaire, d'un cylindre et d'un cône, ce dernier étant parfois remplacé par un volume en forme de trompe ou d'entonnoir renversé à profil concave »⁴. Ce schéma classique mènerait à un monument comme le Mausolée de Saint-Rémy, en Provence, dit aussi « Tom-

¹ DREXEL, *op. cit.*, *Text*, p. 32. Cf. cependant les temples carrés de Berne (Engelhalbinsel), Avenches et Lausanne (Vidy).

² Le rapprochement avec le mausolée de Saint-Rémy a été indiqué par DELACHAUX puis par MÉAUTIS, *MN*, 1926, pp. 145 sqq.

³ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, p. 221 et fig. 77, d'après LEHNER, *Bonn. JB.*, 1927, p. 267. Cf. la base de Jagsthausen, DREXEL, *op. cit.*, XXXVII, fig. 1.

⁴ BENOIT, *L'architecture, Antiquité*, Paris, 1911, p. 467.

beau des Jules »¹, qui date de l'ère augustéenne² ; ou, sous une forme plus évoluée, plus éloignée du mausolée originel — et beaucoup moins élégante — au tombeau des frères Secundinii, à Igel près de Trèves³, qui doit dater, non pas des débuts du IV^{me} siècle⁴, mais des environs de l'an 200⁵. Ces deux monuments, il est vrai, dont le premier mesure 18 m. de hauteur, le second 23, ont aussi des bases au moins deux fois plus larges que le socle de Wavre ; ils sont d'ailleurs décorés en bas-relief et non en ronde bosse. Aussi bien n'est-ce pas une analogie parfaite que nous y chercherions, mais plutôt un type qui pourrait servir à expliquer les ruines de Wavre. Or, la série des mausolées, dont Saint-Rémy et Igel offrent les exemples les plus frappants peut-être, est aussi variée que largement répandue. Le plan en est circulaire ou quadrangulaire, et, qu'ils dérivent du trophée ou du temple, ils semblent avoir traité avec une liberté croissante la disposition architecturale de leur modèle⁶.

Cette hypothèse d'un monument funéraire, d'ailleurs, quoi-
qu'elle semble bien devoir s'imposer, ne rend pas compte de tout l'ensemble. Le trafic qui empruntait la route était-il tel qu'il justifiait l'érection d'un monument « fait pour être vu et s'imposer à la pensée des passants » ?⁷ A en juger par les trouvailles faites au Pont de Thièle, on en peut douter.



FIG. 62. — Monument de Wavre ; massif central, vu de l'angle nord.

D'autre part, puisqu'on a trouvé dans les parages des canalisations, des tuiles, une serrure, des tessons en quantité, des débris d'incendie, il doit s'agir d'autre chose encore que d'un monument funéraire. Mais il est impossible de s'en faire une idée avec les seuls éléments dont nous disposons ici. Peut-être les fouilles qui seront entreprises d'ici peu dans la grande villa proche du monument donneront-elles le mot de l'énigme.

A Cressier, nouvelles trouvailles, nouvelles énigmes. Passons — faute de contrôle possible — sur des monnaies et sur des tuiles militaires ; passons également sur trois tombes très pauvres du I^{er} siècle, et sur d'autres vestiges encore, trop mal connus. Un amas de tuiles que nous avons constaté dans un talus entre Cornaux et Cressier offrirait peut-être plus d'intérêt, situé qu'il est en face de quelques pieux enfoncés dans la rive de la vieille Thièle, et qui sont peut-être les restes d'un ancien pont⁸. Et quant aux habitats de la forêt de l'Éter, que nous

¹ Figuré, p. ex., dans PEYRE, *Nîmes, Arles, Orange*, Paris, 1904, pp. 135 sqq., ou BENOIT, *op. cit.*, fig. 313 et 330.

² PICARD, *La sculpture antique*, II, Paris, 1926, p. 367.

³ REINACH, *Répertoire Reliefs*, I, pp. 167 sqq. ; ESPÉRANDIEU, *Recueil Bas-reliefs*, VI, pp. 437 sqq. ; DREXEL, *Röm. Mitt.*, XXXV, 1920, pp. 83 sqq., et *op. cit.*, pl. XXXV, 3 et *Text*, p. 31.

⁴ BENOIT, *op. cit.*, p. 437 (où une faute d'impression écrit VI).

⁵ PICARD, *op. cit.*, p. 458.

⁶ Cf. des essais de restitutions, d'après KRENCKER, dans DREXEL, *op. cit.*, pl. XXXV et XXXVI.

⁷ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 1, p. 219, à propos de ces mausolées.

⁸ Cf. plus haut, p. 152.

avons brièvement signalés déjà, et qui ont livré des vestiges de l'époque romaine — poterie, tuiles, monnaies —, nous ne pouvons que rappeler qu'ils sont encore à l'étude, et renvoyer aux prochaines publications de la Commission neuchâteloise d'Archéologie ¹.

On voit à Cressier, devant le collège, deux inscriptions que la forme des caractères et le nom de Frontinius, qui les a dédiées, ont permis de dater du II^{me} siècle. La première est dédiée à Mars ²; et on a remarqué qu'une ancienne église de Cressier était consacrée à Saint-Martin et que l'emplacement portait une croix à Saint-Marc ³. La seconde inscription ⁴ est dédiée à une déesse presque inconnue, Naria Nousantia (pl. XXX). Naria ⁵ est une divinité celtique dans laquelle DEONNA a reconnu « la déesse italique Nerio, Neria, Nerine, ancienne parèdre de Mars, identifiée à Minerve » ⁶. STÄHELIN déclare cette identification absolument insoutenable ⁷, le radical italique *ner-* ayant le sens de : virilité ⁸. Il y a cependant quelques arguments à faire valoir en faveur de l'interprétation donnée par DEONNA. Les deux inscriptions de Cressier sont gravées sur des plaques identiques, et peuvent avoir constitué les deux faces d'un même autel ou deux autels symétriques; il est donc plausible de voir en Naria une déesse parèdre de Mars. Or les Sabins reconnaissaient en Nerio une Minerve ⁹, et on sait que Mars et Minerve se trouvaient fréquemment associés dans le culte. Quant à la racine *ner-*, le sens en est bien : viril, mais cette appellation ne constitue pas un obstacle si l'on admet les rapprochements proposés par DUMÉZIL ¹⁰: il s'agirait non pas tant d'une déesse virile, d'une *fortis dea*, comme Ovide dit de Nerio ¹¹, que d'un dieu déguisé en femme, de la « fausse fiancée du démon voleur ». Et la celtique Naria prendrait place, aux côtés de la sabine Nerio et de l'hindoue Nârayanî, dans le grand cycle indo-européen de l'ambrosie; « le cas de Nerio-Naria-Nârayanî serait donc à ajouter aux nombreuses correspondances de termes religieux signalées entre l'indo-iranien et l'italo-celtique par M. VENDRYÈS » ¹².

L'effigie de Naria — vêtue d'ailleurs à la mode romaine — nous est donnée par une statuette (24,5 cm.) trouvée à Muri, près de Berne ¹³. Le socle porte une inscription qui établit avec certitude une relation entre la déesse et l'Aar : Naria appartiendrait donc à cette série abondamment représentée chez les Celtes de « déesses tutélaires associées au sol même et aux accidents remarquables de ce sol » ¹⁴. Et sans doute ce caractère topique de la déesse pourrait-il servir à rendre compte de l'épithète Nousantia accolée à son nom dans l'inscription de Cressier : il doit s'agir également d'une région géographique, et peut-être plus spécialement d'un cours d'eau. Mais la conjecture s'arrête là, faute d'un nom de lieu quelconque que l'on pourrait faire dériver de la racine *nous-*. On peut songer à un nom disparu qui aurait désigné la Thièle; seulement, pour que la Thièle (**Tela*) soit devenue en allemand Zihl, il faut qu'elle ait déjà

¹ JSGU, XXXII, 1940-1941, p. 90.

² ORELLI, *Inscr. Helv.*, MAGZ, II, 5, 1844, 167; MOMMSEN, *Inscr. Confoed. Helv. Lat.*, MAGZ, X, 1854, 162; CIL, XIII, 5150; HOWALD et MEYER, *Röm. Schweiz*, 187.

³ GODET, qui fait ces rapprochements, avait cru voir encore dans le Mortruz, ruisseau de Cressier, un *Martis rivellus*, MN, 1874, p. 272; mais cf. PIERREHUMBERT, MN, 1930, p. 31. On voit encore dans la propriété de Saint-Martin une base de colonne qui sert de marche d'escalier.

⁴ ORELLI, 166; MOMMSEN, 163; CIL, XIII, 5151; HOWALD et MEYER, *op. cit.*, 188.

⁵ Cf. IHM dans ROSCHER, *Lex. d. Mythologie*, III, p. 9.

⁶ DEONNA, ASA, 1918, p. 111. IHM et DEONNA donnent par erreur cette inscription comme trouvée à Cressier près d'Avenches.

⁷ STÄHELIN, ASA, 1921, p. 19.

⁸ Cf. WISSOWA dans ROSCHER, *op. cit.*, III, p. 271.

⁹ Cf. textes cités dans DUMÉZIL, *Le festin d'immortalité*, *Annales du Musée Guimet*, Bibl. d'études, XXXIV, Paris, 1924, p. 143.

¹⁰ DUMÉZIL, *op. cit.*, pp. 188 sqq.

¹¹ OVIDE, *Fastes*, 3, 850.

¹² DUMÉZIL, *op. cit.*

¹³ ORELLI, 235; MOMMSEN, 216; CIL, XIII, 5161; TSCHUMI, *Urgesch. d. Schweiz*, p. 162 et pl. 18; STÄHELIN, SRZ, fig. 127; HOWALD et MEYER, *Röm. Schweiz*, 241.

¹⁴ SJOESTEDT, *Dieux et héros des Celtes*, Paris, 1940, p. 27.

porté ce nom lors de la mutation consonantique du haut-allemand qui affecta les occlusives sourdes ; donc au VI^{me} siècle au plus tard. Et d'autre part, nous chercherions plus volontiers ailleurs le nom ancien de la route fluviale qui mettait en communication le réseau de l'Aar et les lacs jurassiens de Suisse occidentale. L'utilisation de ces voies d'eau, attestée par la présence du calcaire jurassien (de la Lance en particulier) aussi bien en Suisse orientale qu'en Suisse occidentale et en Valais ¹, suppose l'organisation de corporations qui se chargeaient des transports par voie d'eau, et éventuellement aussi de terre ; il y en avait sur le Rhône, par exemple, ou sur le Léman ². Or il existait à Avenches un édifice, datant du II^{me} ou du III^{me} siècle, que les *nautae Aruranci Aramici* avaient élevé en l'honneur de la maison divine, c'est-à-dire de la famille impériale ³. Les *nautae Aruranci* sont ceux qui s'occupaient du transport des marchandises le long de l'Aar ; que sont les *nautae Aramici* ? quel lac, ou quel cours d'eau était-il réservé à leur corporation ? La vraisemblance permet d'exclure la Saône (*Arar*), proposée par RITTERLING, la Limmat ou la Reuss suggérées par GRENIER ; elles sont toutes trois trop éloignées d'Avenches, sans relation avec le bassin de l'Aar. Mieux vaudrait « quelque autre rivière, à moins qu'il ne s'agisse d'un lac » ⁴. Et aucune rivière, ni aucun lac, ne conviendrait mieux — OECHSLI et STÄHELIN l'ont déjà remarqué ⁵ — que la Thièle ou la Broye, les lacs de Morat, ou de Neuchâtel, ou de Bienne, qui mettent en relation le bassin de l'Aar et la région d'Avenches. Il serait d'ailleurs bien difficile de décider lequel de ces lacs, ou laquelle de ces rivières, a pu se dénommer **Aramus* ou **Aramo* ; d'une part, la Thièle et la Broye ont leur nom, et qui paraît ancien ; d'autre part, le radical *ar-*, s'il entre en composition dans le nom de l'**Aramus*, est un type pré-celtique, répandu sur une large zone, mais qui paraît signifier plutôt : eau courante ⁶ ; du reste, la formule de l'inscription serait plutôt : *nautae lacus...* s'il s'agissait vraiment d'un lac ⁷. Cherchant récemment à rendre compte de cette épithète, JUD ⁸ renonce à y trouver le nom ni de l'un de nos trois lacs, ni des rivières qui s'y jettent ou qui les font communiquer. Il y voit une espèce de nom collectif qui aurait désigné tout le réseau constitué par l'Aar, le lac de Bienne, la Thièle, le lac de Neuchâtel, puis la Broye et le lac de Morat. Le trafic qui remontait la grande voie de l'Aar se scindait une première fois pour emprunter la Thièle inférieure et le lac de Bienne, puis la Thièle moyenne ; une seconde fois à la Tène pour s'engager dans la Broye et gagner Avenches, ou pour suivre le lac en direction d'Yverdon. C'est de ce double embranchement que viendrait le nom d'**Aramo*. JUD y retrouve, en effet, le gaulois **aram-on*, dont la parenté avec l'allemand *Arm* (le bras), indiquerait le sens : bras, bras de rivière, bifurcation.

Peut-être trouvons-nous la trace encore de cet *Aramus* dans un document dont le texte latin date du IX^{me} siècle, mais traduit un texte grec du VII^{me}, lequel à son tour utilise des sources antérieures ; c'est la *Cosmographie* dite de l'Anonyme de Ravenne. Décrivant la Burgondie, d'après le philosophe romain CASTORIUS qui doit en avoir établi la carte dans la première moitié du VI^{me} siècle, le Ravennate cite le Rhône, dans lequel se jettent quatre affluents : *Duba*, *Saganna*, *Izera* et *Arab* ⁹. Les trois premiers n'offrent aucune équivoque et désignent assurément le Doubs (*Dubis*), la Saône (*Sauconna*) et l'Isère (*Isara*). Mais l'*Arab* ?

¹ KELLER, *MAGZ*, XV, 2, 1864, p. 49 ; NAEF, *ASA*, 1896, pp. 115 sqq.

² DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 2, pp. 546 sqq. ; STÄHELIN, *SRZ*, pp. 418 et 452 ; *JSGU*, XXVIII, 1936, pp. 62 et 64.

³ ORELLI, 174 ; MOMMSEN, 182 ; *CIL*, XXX, 5096 ; HOWALD et MEYER, *op. cit.*, 217.

⁴ DÉCHELETTE-GRENIER, *Manuel*, VI, 2, p. 549.

⁵ OECHSLI, *Quellenbuch zur Schweizergesch.*, 1893, p. 28 ; STÄHELIN, *loc. cit.*

⁶ Cf. DAUZAT, *Les noms de lieux*, 1939, p. 196 et *La toponymie française*, Paris, 1939, pp. 131 sqq.

⁷ Cf. HOWALD et MEYER, *op. cit.*, note au n° 217, et 152 et 154.

⁸ JUD, *ibid.*, annexe V, pp. 374 sqq.

⁹ *Rav. Cosm.*, éd. PINDER et PARTHEY, p. 236.

On l'identifie en général avec la Saône, qui s'est appelée *Arar* jusqu'au IV^{me} siècle, avant de s'appeler *Sauconna* ; elle se trouverait ainsi mentionnée deux fois, ce qui ne serait d'ailleurs pas impossible, CASTORIUS ou le Ravennate ayant fort bien pu ne pas comprendre de quoi il s'agissait. Cependant, DESJARDINS¹ propose d'identifier l'*Arab* avec l'*Arura*, c'est-à-dire avec l'Aar, quoique l'Aar ne se jette pas dans le Rhône. Avec cette même réserve que notre réseau fluvial jurassien ne dépend pas du bassin du Rhône, nous préférierions rapprocher la forme *Arab* de notre *Aramus*.

La région du Landeron est riche en vestiges romains, non pas tant autour du bourg, établi sur le terrain alluvial, que sur le flanc rocheux des coteaux. Il y a là plusieurs emplacements de constructions, marqués par des amoncellements de tuiles, ou révélés par les travaux de la vigne ; mais ni les uns ni les autres n'ont jamais été explorés. Et c'est tout au plus si quelques monnaies, quelques fragments de poterie (ou même une grande amphore), ou quelques objets divers (fig. 63) ont pu être sauvegardés. Quoique tout ce matériel ne soit pas sans intérêt, il est, dans son ensemble, trop mal connu, et les circonstances des trouvailles sont trop incertaines pour qu'on en puisse tirer des conclusions quelconques sur le peuplement de la région ; nous n'insisterons donc pas davantage.



FIG. 63. — Statuette de coq ; le Landeron. Musée National.

Quant aux substructions dont nous signalons l'emplacement, faute de mieux, et qui nous ont été indiquées par le pasteur QUARTIER-LA-TENTE, si quelques-unes ne sont peut-être pas autre chose que les fonds cimentés de légères constructions semblables à celle d'Auvernier, il n'en va certainement pas de même des vestiges qu'on a observés incidemment à deux endroits. D'abord, dans une vigne (au-dessus de la cure protestante) dont le sol est parsemé de morceaux de briques, de tuiles ou de céramique ; les travaux de la vigne y ont mis à découvert naguère des pans de murs, dont l'un décoré à la fresque², des planchers cimentés, un départ d'escalier. C'est de là que proviennent deux tronçons de colonnes actuellement déposés à l'Hôtel de Ville du Landeron.

Un peu plus haut, au Moulin, on recueille fréquemment des laitiers de bronze qui doivent trahir une ancienne forge, vraisemblablement de l'époque romaine. Il y aurait grand intérêt à explorer ces deux emplacements, car la villa est sans doute une des mieux aménagées de notre région, et la forge pourrait fournir de précieuses informations sur les ateliers techniques.

f) LE VAL-DE-RUZ.

Le Val-de-Ruz est une large cuvette qui dessine à peu près un losange. Le synclinal du jurassique supérieur est recouvert par une assise de roc néocomien qui affleure sur presque tout le pourtour, le centre étant comblé par du terrain diluvien. Riche région de culture et d'élevage, en dépit de son altitude assez élevée (680 à 950 m.).

Quoiqu'on n'en ait guère encore d'autres preuves archéologiques — mais nous ne serions pas étonné qu'il y en ait davantage, demeurées inconnues — que les tumulus de Bussy et des

¹ DESJARDINS, *Géographie de la Gaule*, IV, p. 206, note 2.

² MÉAUTIS, *MN*, 1938, pp. 43 sqq.

Favargettes (ce dernier avec un dépôt secondaire La Tène I), le Val-de-Ruz, sans aucun doute, a été défriché et cultivé avant l'occupation romaine. L'étymologie du nom même de la vallée en fournit la preuve, puisqu'il est d'origine celtique. JEANJAQUET a démontré, en effet ¹, que les étymologies proposées (vallée du Ruz, c'est-à-dire du ruisseau, ou vallée de Rodolphe) ne résistaient pas mieux l'une que l'autre à l'examen des données historiques et linguistiques ; il a établi en revanche que le Val-de-Ruz devait son nom à une localité aujourd'hui disparue, ou débaptisée, dont le nom serait issu de **Rotoialum*, forme assez fréquente dans la toponymie française où elle est devenue Rueuil, Rueil, etc. Or, les éléments de ce nom sont d'origine gauloise l'un et l'autre. Un radical *ialos* se retrouve en gallois avec le sens de : espace découvert, clairière ² ; mais il doit avoir rapidement perdu sa valeur de nom pour se cristalliser en un suffixe *-oialos* (latinisé en *-oialum*, puis *-olium*) ³, où le *o* représente la terminaison du terme du complément. « Ces toponymes, dit encore DAUZAT ⁴, précurseurs des dérivés gallo-romains en *-acum*, et des composés francs en *-villa* et en *-court*, ont dû désigner les premiers espaces cultivés, les centres de défrichement. » Quant au premier terme *roto-*, il peut représenter le radical *roto-* = roue ⁵ ; il est plutôt un nom d'homme. Il est vrai que l'origine celtique de ces deux éléments ne prouve pas absolument à elle seule que le Val-de-Ruz ait été défriché par les Celtes, puisque le suffixe *-oialos* latinisé a survécu à la conquête, et qu'il continue à s'associer à des noms communs (cf. Arcueil) ou à des gentilices ⁶.

En tout cas, le Val-de-Ruz a dû largement bénéficier des apports de la civilisation romaine, et nous en retrouvons les traces assez abondantes.

C'est d'abord le témoin d'un épisode troublé du Haut-Empire, des événements consécuteurs à la mort de Néron, et qui furent sanglants dans le territoire des Helvètes : c'est le trésor de Dombresson, 430 pièces d'argent et d'or enfouies sous un bloc de pierre — et retrouvées en 1824.

Mais ce n'est pas là le meilleur argument en faveur des bienfaits de la paix romaine. Aussi bien en est-il d'autres, qui, pour être mal connus, n'en sont pas moins significatifs. On a signalé — et plus ou moins mal fouillé — sept emplacements de constructions romaines : aux Hauts-Geneveys, à Cernier, à Villiers, à Saules, à Savagnier, à Fontaines et à Chézard. Des quatre premiers, on ne sait d'ailleurs rien, sinon qu'il y fut recueilli des objets, qui ont du reste disparu pour la plupart. La villa de Fontaines (au Closel Mordigne, au sud du village) ⁷ n'a pas offert assez de « belles pièces » pour qu'on ait jugé à propos de continuer les fouilles ; on en connaît donc peu de chose : un plan fragmentaire, une description sommaire. Tout porte à croire qu'on a affaire à une *villa rustica*, d'ailleurs relativement vaste. La marque du potier Quintus, notée sur un bord de jatte, date la villa du milieu du II^{me} siècle ⁸.

La 2^{me} édition des *Châteaux neuchâtelois* d'HUGUENIN fait figurer un croquis de murs relevés, en 1860, grâce à l'herbe jaunie « à l'ouest des maisons existantes dans les champs de Salette », près de Savagnier ; il s'agirait d'une construction de 32 m. sur 28 ⁹.

La villa de Chézard, située « dans un lieu où la tradition plaçait le château de Baccontour » ¹⁰, était beaucoup plus riche. Elle a malheureusement été pillée avant d'être fouillée, en

¹ JEANJAQUET, *Festschr. L. Gauchat*, Aarau, 1926, pp. 439 sqq.

² DAUZAT, *Les noms de lieux*, 1939, p. 99.

³ Cf. LONGNON, *Les noms de lieu*, pp. 65 sqq, §§ 150-187.

⁴ DAUZAT, *ibid.*

⁵ DOTTIN, *Manuel*, p. 116.

⁶ DAUZAT, *op. cit.*, p. 113.

⁷ WAVRE, *MN*, 1886, pp. 171 sqq.

⁸ *CIL*, XIII, 1607 ; BEHN, *Röm. Keramik*, 1628.

⁹ HUGUENIN, *Les châteaux neuchâtelois*, 2^{me} éd., Neuchâtel, 1894, p. 26, annexe.

¹⁰ MANDROT, *MN*, 1871, p. 248.

1870 ; et, de surcroît, elle fut mal fouillée, puisque, quelques dizaines d'années plus tard, au cours de remaniements parcellaires, on y exhuma encore divers objets (fig. 64), qui, tous, ont disparu, sauf un plane, un peson et un fragment d'amphore¹. Le plan qui accompagne le compte rendu des fouilles dans le *Musée Neuchâtelois* montre une maison de cinq pièces ; l'une était revêtue de plaques de marbre du Jura, une autre aménagée en hypocauste. Tous les fonds étaient bétonnés ; en outre des cubes de pierre calcaire devaient dessiner une mosaïque grossière. En fait d'objets, rien — sinon une tuile qui est déposée au Musée de Neuchâtel ! Le même plan montre que la villa ne faisait que le corps principal d'un groupe d'édifices, ce qui est parfaitement normal dans le cas d'une *villa rustica* ; des tronçons de murs ont été dégagés à quelques dizaines de mètres de la demeure. Peut-être conduiraient-ils à des corps de logis secondaires ? ni DESOR ni MANDROT ne paraissent s'en être souciés — mais



FIG. 64. — Boutoir ; Chézard. Musée de Neuchâtel.

l'archéologie telle qu'aujourd'hui on la comprend attacherait certes autant de prix à l'exploration bien conduite d'une écurie, d'un cellier, d'une grange, qu'au relevé sommaire de quelques murs, ou à de vagues indications sur l'aisance présumée du propriétaire.

Nous renvoyons au chapitre suivant, à l'étude de la continuité de la culture, l'examen étymologique de quelques noms de lieux du Val-de-Ruz, comme d'ailleurs des autres régions.

8. CONCLUSIONS

Et nous voici au terme de cette étude... Au total, à la fois trop et trop peu, dans cette revue des antiquités romaines du canton. Trop de conjectures, d'incertitudes ; trop peu de faits précis. Et cependant, n'irait-on pas trop loin en disant, avec un récent historien des *Destins de Neuchâtel*, qu'« on peut affirmer sans grand risque d'erreur que les courses sauvages des Alémanes qui dévastèrent l'Helvétie au III^{me} siècle de notre ère et l'invasion des Burgondes qui s'établirent auprès des Gallo-Romains au V^{me}, ne trouvèrent pas grand'chose à détruire dans notre pays » ?².

Nous n'ajouterons pas ici de « programme d'activité future », car nous pensons avoir assez montré tout au long des pages précédentes les nombreuses tâches qui attendent l'archéologie romaine en notre canton.

¹ MÉAUTIS, MN, 1930, p. 51.

² BAUER, *Destins de Neuchâtel, Les cahiers romands*, 9, p. 26.